LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
www.lnr-dz.com
Quotidien d'information indépendant - n° 6864 – Dimanche 20 septembre 2020 - Prix : 10 DA

Phase historique, déphasage du politique

Il est remarquable de constater qu'en dépit des divergences idéologiques, les acteurs de la vie politique s'accordent à qualifier la séquence ouverte par le «Hirak béni» du 22 février 2019, comme une nouvelle étape historique dans la vie de la Nation. Si tous, des Islamistes aux Berbéristes en passant par les nationalistes s'accordent sur ce point, personne n'a pris le soin de préciser la signification de ce mouvement social. Il est vrai que lorsque des survenances de cette amplitude se réalisent, il est ardu de tutoyer l'histoire en instaurant une intelligibilité d'immédiateté, au sens d'une mesure véritable des enjeux de tous ordres, à l'aune d'évènements dont il est difficile d'appréhender la perspective tant l'objectivisation des faits en accélération, nécessite rigueur, humilité et remises en cause de convictions chevillées au corps. Les générations qui nous ont précédées ont eu à vivre par le passé de tels bouleversements. Au moment où le pharmacien de Sétif, Ferhat Abbas le 23 février 1936, «interrogeait» dans le journal ''L'Entente'', «les vivants et les morts», visitait «les cimetières sans que personne» ne lui «parle de la Nation» et appelait à «écarter une fois pour toutes les chimères pour lier définitivement notre avenir à la France», le peuple algérien au sortir de la Seconde Guerre mondiale, réclama sa liberté et son indépendance au même titre que les Nations délivrées du joug du nazisme. Faut-il en vouloir à Ferhat Abbas de ne pas avoir saisi l'instant du mouvement national de son époque ? Nous nous en garderons bien puisque sous l'effet des massacres du 8 mai 1945, il change intelligemment de posture intellectuelle et impulse au sein du mouvement des Amis du Manifeste de la Liberté, des logiques patriotiques pour réclamer la fin du colonialisme.

Lire en page 4

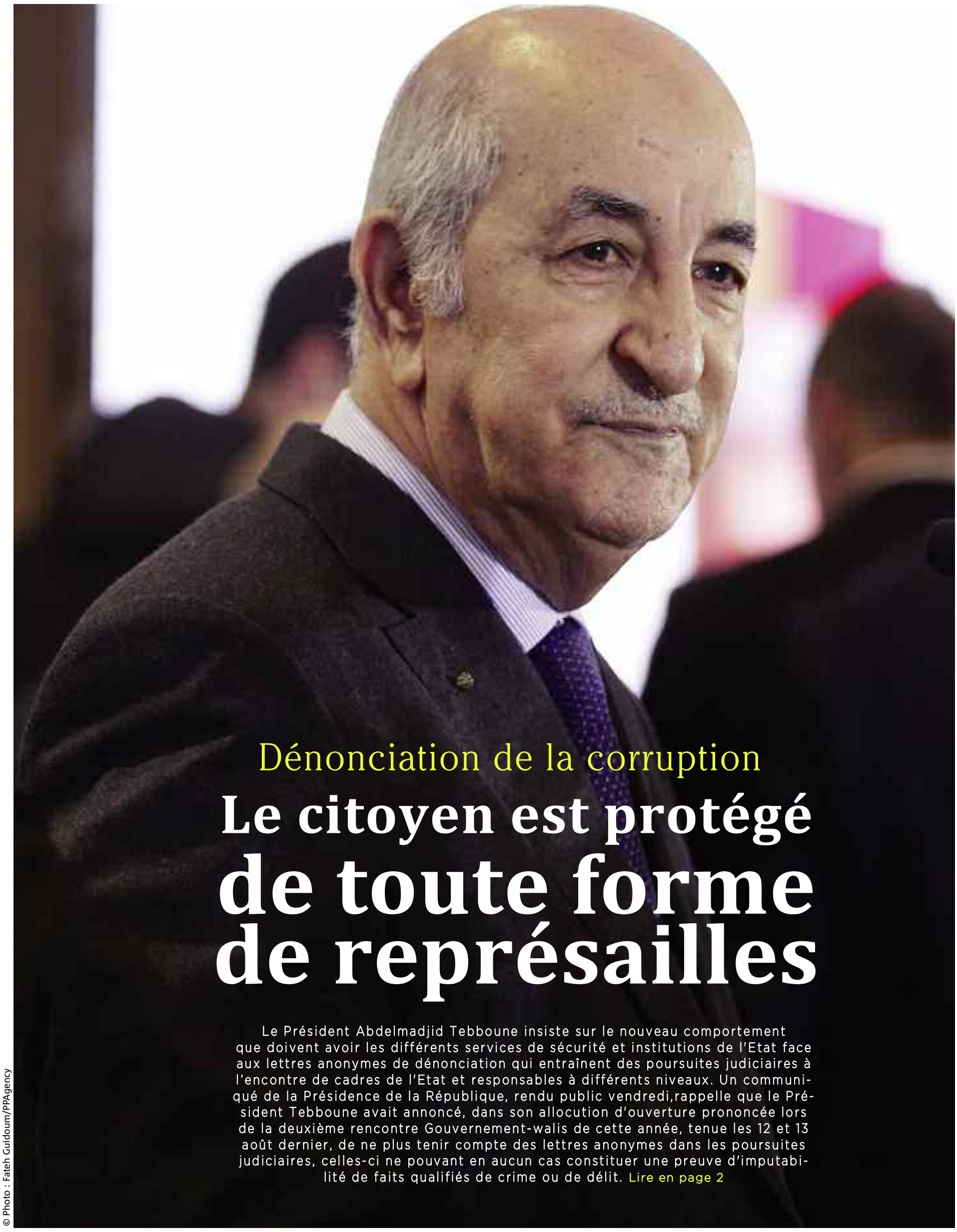

Dénonciation de la corruption

Le citoyen est protégé de toute forme de représailles

Le Président Abdelmadjid Tebboune insiste sur le nouveau comportement que doivent avoir les différents services de sécurité et institutions de l'Etat face aux lettres anonymes de dénonciation qui entraînent des poursuites judiciaires à l'encontre de cadres de l'Etat et responsables à différents niveaux. Un communiqué de la Présidence de la République, rendu public vendredi,rappelle que le Président Tebboune avait annoncé, dans son allocution d'ouverture prononcée lors de la deuxième rencontre Gouvernement-walis de cette année, tenue les 12 et 13 août dernier, de ne plus tenir compte des lettres anonymes dans les poursuites judiciaires, celles-ci ne pouvant en aucun cas constituer une preuve d'imputabilité de faits qualifiés de crime ou de délit. Lire en page 2

© Photo : Fateh Guidoum/PPAgency

Chiffre du jour

2 oléiculteurs de Tizi-ouzou primés au concours national Djaffar Aloum

ain defla

Le développement des zones d'ombre passe par la promotion de leurs habitants

Le développement des zones d'ombre passe par la promotion de leurs habitants et du milieu dans lequel ces derniers vivent, a affirmé jeudi à Aïn Defla le conseiller du Président de la République chargé des zones d'ombre Brahim Merrad.

constantine

Abdelmadjid Merdaci portait Constantine dans son cœur et l'Algérie chevillée au corps

La disparition jeudi à Alger du sociologue et historien Abdelmadjid Merdaci n'a pas manqué d'émouvoir et d'attrister de nombreuses personnalités et citoyens de la ville de Constantine dont il est l'un de ses fils valeureux, décédé des suites d'une longue maladie à l'âge de 75 ans.

tizi ouzou

Le comité de village de Tighilt-Mahmoud perpétue les valeurs de «Tajmaat»

La tradition ancestrale de «Tajmaat» se perpétue au village Tighilt-Mahmoud grâce aux actions de solidarité imprégnées d'une sociabilité étendue, menées par le comité de bénévoles.

Dénonciation de la corruption

Le citoyen est protégé de toute forme de représailles

Le président Abdelmadjid Tebboune insiste sur le nouveau comportement que doivent avoir les différents services de sécurité et institutions de l'Etat face aux lettres anonymes de dénonciation qui entraînent des poursuites judiciaires à l'encontre de cadres de l'Etat et responsables à différents niveaux.

Maintenant qu'une Algérie nouvelle se construit, il n'y a plus aucune raison de recourir aux lettres anonymes. (Photo : D.R)

Un communiqué de la présidence de la République, rendu public vendredi, rappelle que le président Tebboune avait annoncé, dans son allocution d'ouverture prononcée lors de la deuxième rencontre Gouvernement-walis de cette année, tenue les 12 et 13 août dernier, de ne plus tenir compte des lettres anonymes dans les poursuites judiciaires, celles-ci ne pouvant en aucun cas constituer une preuve d'imputabilité de faits qualifiés de crime ou de délit.
Le communiqué fait savoir qu'une semaine après cette rencontre, le président de la République a adressé une instruction dans ce sens aux membres du Gouvernement et aux responsables des corps de sécurité.
Le président Tebboune fait observer que des rapports parvenus à la présidence de la République font ressortir que certains cadres de l'Etat et responsables à différents niveaux ont fait l'objet de poursuites judiciaires, sur la base de simples lettres anonymes adressées aux différents services de sécurité et institutions de l'Etat. Nombre de cadres ont ainsi été privés de liberté sur la base de ces lettres qui, le plus souvent, se sont avérées dénuées de tout fondement.
Outre l'injustice subie par ces derniers-sus-cités, cet état de fait a entraîné une paralysie de l'activité des administrations et des entreprises publiques, à cause de la crainte, la peur et l'angoisse d'être poursuivi sur la base d'une simple lettre anonyme, poursuit l'instruction présidentielle. Conséquence: le traitement d'importants dossiers, revêtant parfois un caractère d'urgence, est renvoyé à des dates ultérieures, causant ainsi de graves préjudices au fonctionnement de ces institutions. Alimenté par la rumeur, un climat de crainte et de suspicion s'est installé auprès d'autres responsables qui, par crainte d'éventuelles poursuites judiciaires, se limitent à un minimum d'obligations et ne développent aucun esprit d'entreprise. Si la lutte contre la corruption est irréversible et nécessaire, elle ne doit, en aucun cas, prendre la forme d'une campagne de déstabilisation des outils de réalisation et de concrétisation des missions de l'Etat et de ses différentes structures d'exécution. Ce climat malsain est naturellement alimenté par des rumeurs souvent distillées par les tenants de l'argent sale, des corrompus, ceux qui veulent à tout prix déstabiliser l'Etat et ses structures pour échapper à leur sort inéluctable.
L'instruction présidentielle appelle à différencier les fautes de gestion dues à une erreur d'appréciation des actes volontaires qui ne profitent qu'à leurs auteurs ou à des tiers malintentionnés.
Pour ce faire, l'administration judiciaire dispose de tous les moyens légaux pour mener des investigations en la matière. Du temps où el 'issaba (le gang) régentait le pays, les citoyens n'avaient d'autres moyens de dénonciation de la corruption et des actes contraires à l'intérêt national, que les lettres anonymes.
On racontait alors que les dénonciateurs qui osaient le faire ouvertement, en dévoilant leur vraie identité, étaient eux-mêmes transformés le plus souvent d'accusateurs en accusés, et se retrouvaient en prison à la place des coupables qui, eux, étaient sauvés par l'intervention d'el 'issaba grâce à des mécanismes illégaux.
Maintenant qu'une Algérie nouvelle se construit, il n'y a plus aucune raison de recourir aux lettres anonymes. Une plainte en bonne et due forme ne fait plus courir aucun risque aux dénonciateurs, qui seront par contre obligés de bien constituer leur dossier sur la base de faits avérés et non pas de racontars glanés ici et là au gré des discussions de café ou de salons.
L'instruction appelle toute personne détenant des informations dans ce sens à s'adresser directement aux autorités habilitées, ou expressément aux organes de la presse, la liberté de cette dernière étant consacrée par la Constitution.
Cette aide apportée par les citoyens, directement ou à travers les médias avec les preuves nécessaires, doit être prise en compte pour des investigations éventuelles.
Il est clair que dans ce cas, le citoyen doit être protégé par l'Etat de toute forme de représailles, rassure l'instruction présidentielle.

Lakhdar A.

Inhumé vendredi à Constantine : Hommage à Abdelmadjid Merdaci

Décédé jeudi soir à Alger, des suites d'une longue maladie à l'âge de 75 ans, le sociologue et historien Abdelmadjid Merdaci a été accompagné vendredi à sa dernière demeure au cimetière central de Constantine, par une foule de proches, d'amis, de responsables et de citoyens. Le Président Abdelmadjid Tebboune avait adressé vendredi un message de condoléances à la famille de Abdelmadjid Merdaci, dans lequel il a salué les contributions de l'éminent professeur universitaire dans «l'enrichissement de la pensée et de l'histoire, priant Dieu Tout-Puissant de l'accueillir dans Son Vaste Paradis et d'assister les siens en cette épreuve». Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait également publié vendredi matin un message de condoléances sur son compte Facebook, dans lequel il avait exprimé sa «grande tristesse» suite au décès du professeur et chercheur Abdelmadjid Merdaci.
Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, a adressé un message de condoléances à la famille dans lequel il a mis en avant le rôle du défunt «au service de la culture algérienne». «Outre son apport à la culture algérienne, le défunt a contribué, par ses recherches, études et ouvrages de qualité en sociologie et en histoire, à l'enrichissement de la bibliothèque algérienne», a-t-il ajouté.
Ecrivain, sociologue et historien, le défunt professeur Abdelmadjid Merdaci est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Histoire de la ville de Constantine et la Guerre de libération nationale, dont «Le dictionnaire des musiques et les musiciens de Constantine», «La fonction présidentielle en Algérie», «GPRA, un mandat historique (19 septembre 1958-3 août 1962)», «Novembre 1954, de l'insurrection à la guerre d'indépendance» et «Constantine, citadelle des vertiges». Abdelmadjid Merdaci est également l'auteur d'un ouvrage bibliographique, «Les clés retrouvées», paru en 2015, dans lequel il relate son enfance à Constantine.
Au sortir du cimetière, la fille du défunt, Meriem Merdaci, éditrice et ancienne ministre de la Culture, a déclaré que «Abdelmadjid Merdaci rêvait d'une Algérie moderne et avait contribué à former, en tant qu'enseignant universitaire des générations». La disparition de Abdelmadjid Merdaci n'a pas manqué d'émouvoir et d'attrister de nombreuses personnalités et citoyens de la ville de Constantine dont il est l'un de ses fils valeureux. De l'avis de ses amis et proches, «le défunt portait Constantine dans son cœur et l'Algérie chevillée au corps» avec un attachement profond qui transparaissait fortement à travers ses nombreux ouvrages et contributions sur l'histoire, la littérature, le théâtre, la musique, le cinéma et même le sport.

L. A.

REPÈRE

Affaire Ali Haddad

Le parquet général ouvre une information judiciaire sur le transfert de 10 millions de dollars

Une information judiciaire relative à l'affaire de transaction de 10 millions de dollars transférés au profit d'un cabinet de lobbying a été ouverte par le parquet de Sidi M'Hamed dans le cadre de l'affaire Ali Haddad, a annoncé samedi le parquet général près la Cour d'Alger .
«Dans le cadre de l'affaire Haddad Ali relative à la transaction de 10 millions de dollars transférés au profit d'un cabinet de lobbying, une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Sidi M'Hamed contre le sus-indiqué ainsi que la dénommée Sabrina Ben», a précisé le communiqué.
Selon la même source, «le juge d'instruction en charge de ce dossier a décerné des commissions rogatoires».
Début août, le parquet général près la Cour d'Alger a annoncé l'ouverture d'une enquête préliminaire suite aux informations relayées par certains titres nationaux au sujet d'un contrat conclu par des représentants du prévenu Haddad Ali avec une société américaine d'un montant de 10 millions de dollars. L'enquête préliminaire ouverte conformément aux dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, vise à «déterminer les circonstances de conclusion de ce marché et en définir le véritable objectif», a précisé le parquet d'Alger dans un communiqué.

Agence

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Qui supportera les pertes causées par les coupures volontaires d'Internet

L'économie nationale «Offline» à cause du BAC

Les entreprises et clients durement impactés par le préjudice des coupures volontaires d'internet, la semaine dernière, peuvent-ils espérer un dédommagement ? C'est la question posée particulièrement par les abonnés d'Algérie télécom et des autres opérateurs téléphoniques privés.

La question du remboursement de ses abonnées constitue un véritable casse-tête pour les services publics. (Photo : D.R)

Ces coupures rappellent à chaque fois la difficulté d'accès à Internet en Algérie, alors que le E-commerce commence à peine à s'ancrer dans les habitudes des ménages algériens. Faisant ainsi la promotion du paiement électronique ou d'E-paiement qui a conquis certains particuliers ou entreprises qui tentent d'émerger et de prendre leur envol dans un marché encore vierge, mais attractif. En Algérie la réticence des ménages à utiliser le paiement en ligne n'est pas uniquement lié à l'accès à internet mais aussi en raison de la difficulté à faire confiance au réseau informatique qui est à la peine et la plus part du temps à l'arrêt. Le consommateur craint l'arnaque ou le vol en communiquant ses coordonnées bancaires, bien que les entreprises qui ont adopté ce type de paiement ne cessent de rassurer de la double sécurité des transactions. Les problèmes liés au réseau internet, les pannes répétées, lenteur du débit, de la connexion déstabilisent surtout les entreprises et les utilisateurs du E commerce. Le préjudice porté à ces particuliers est évalué à des milliers ou millions de dinars, ces derniers jours en raison du blocage de l'accès à internet pour lutter contre la tricherie durant la période de l'examen du Bac. Cette décision de couper ou de réduire l'accès à internet a été prise en 2018 par les autorités pour prévenir toute fuite de sujets ou de réponses, mettant ainsi à rude épreuve toute l'économie nationale. Mais aussi les administrations et les établissements financiers qui ont été lourdement affecté par ce blocage. Déjà déstabilisées par la crise du coronavirus et économique qui secouent le pays depuis plus de sept mois, les entreprises économiques souffrent de très graves conséquences. Certaines distributeurs ou vendeurs en lignes (sites de vente à distance) ont dû reporter leurs livraisons, provoquant un retour difficile sur leur investissement. Une heure de blocage d'internet peut bouleverser le programme ou l'agenda des ventes et des livraisons, mais aussi ralentir les transactions et les différentes tâches d'une entreprise. En effet, après le raccordement des administrations aux réseaux internet, toute défaillance, panne ou interruption peut à une heure donnée avoir un impact négatif sur leur retour ou rendement.

Les sites de ventes en ligne, à l'instar de Jumia, Yassir, Batolis, Tem Tem… etc. étaient pris en otage des dernières coupures d'internet décidées par les autorités durant les cinq jours de l'examen du Bac. Sachant qu'une connexion internet qui fait défaut de manière répétée ou durable comme est le cas en Algérie peut porter préjudice au E-commerce et au E-paiement, alors que ces deux créneaux viennent juste de décoller dans le pays. Le manque à gagner pour les entreprises nationales tous secteurs confondus sont déjà importants en raison du retard de la modernisation des systèmes de paiement. Le préjudice de ces coupures a également touchés des milliers de clients qui ont souffert de problème de connexion et des travailleurs qui continuent à travailler de chez eux. Ce qui a déstabilisé, irrité et mis à rude épreuve le télétravail qui semble une option peu confortable pour les travailleurs en Algérie qui tentent de sauver leurs emplois, sous la crise sanitaire et économique qui sévissent dans le pays depuis plus de sept mois.

Le sempiternel problème d'accès à internet met à chaque occasion mal à l'aise Algérie Télécom qui essaie de répondre, tant bien que mal, aux doléances des entreprises, mais aussi prendre en compte les plaintes de clients. Cependant la question du remboursement de ses abonnées constitue un véritable casse-tête pour les services publics. Ce fournisseur d'internet public et même ceux du privé se sont contentés de présenter leurs excuses, alors que les ménages et même les entreprises s'interrogent sur l'existence d'un éventuel remboursement ou dédommagement causés par les coupures volontaires d'internet pendant les jours de semaines. Aucune annonce ou promesse de remboursement n'est toutefois évoquée par ces entreprises, mis à part la publication de messages d'excuse à l'adresse de leurs abonnés.

Remise en service du Haut-Fourneau n° 2 du complexe d'El-Hadjar

Une reprise d'activité progressive et difficile après six mois à l'arrêt

Remise en service du Haut-Fourneau n° 2 du complexe Sider El-Hadjar (Annaba), avant-hier, «après un arrêt d'activités de six mois en raison des mesures préventives imposées par la pandémie du Coronavirus (Covid-19)», a fait savoir la cellule de communication du groupe industriel public Imital. Ce retour en activité intervient quelques jours après la visite de travail et d'inspection du Premier ministre, Abdelaziz Djerad au complexe sidérurgique d'El-Hadjar, accompagné du ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham. «La remise en service du Haut-Fourneau n° 2 a eu lieu en début de cet après-midi, en présence du Président-directeur général du complexe Imital, Tarik Bouslama, des cadres du complexe Sider et des représentants du partenaire social du même complexe», a indiqué le même document, estimant que «les tests techniques, précédant cette remise en service, lancés depuis quelques jours ont été concluants».

Par ailleurs, «les unités de production ayant recours aux demi-produits et celles chargées de la commercialisation du stock des productions du complexe Sider El Hadjar ont poursuivi leurs activités durant toute cette période», a précisé la même source, évoquant les perspectives et prévisions positives attendues pour les années à venir, citant les déclarations des responsables dudit complexe.

Ces derniers tablent «sur une production de 600.000 tonnes pour l'année en cours laquelle devrait théoriquement augmenter en 2021 pour passer à 700.000 tonnes, avant d'atteindre le un (1) million de tonnes à l'horizon 2023 grâce aux investissements destinés à augmenter le volume de la production annuelle du complexe et à répondre aux besoins du marché avec des matériaux industriels compétitifs», a-t-il relevé.

De son côté, le ministre de l'Industrie avait souligné l'urgence de relancer dans les plus brefs délais l'activité du complexe d'El-Hadjar qu'il a qualifié de fleuron de l'industrie algérienne, rétorquant à l'occasion le report de sa remise en service pour sauver le complexe sidérurgique en butte à des tourments interminables, depuis plusieurs années.

Pour rappel, la mise à l'arrêt de ce Haut-Fourneau a eu raison de la situation financière du complexe qui a subi d'importantes pertes.

Devant cette situation insoutenable financièrement et la prise en charge relative des doléances des travailleurs, la remise en service de ce Haut-Fourneau est plus qu'indispensable pour compenser le manque à gagner cumulé par ce complexe.

Quant l'annonce de la remise en service de ce Haut-Fourneau, elle a été donnée «en application des directives du Premier ministre Abdelaziz Djerad et du ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, lors de leur dernière visite (13 septembre courant) au complexe Sider El Hadjar afin de relancer l'activité économique dans cette méga unité industrielle et de revaloriser l'industrie sidérurgique en Algérie», a souligné le responsable d'Imital.

Samira Takharboucht

BRÈVE

Commerce

Une réunion sur la promotion des exportations de services

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a présidé, jeudi à Alger, en compagnie du ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aissa Bekkai, une réunion consacrée l'examen des voies et moyens de la promotion des exportations de services, indique un communiqué du ministère.

Elle a regroupé des experts et des représentants des associations professionnelles spécialisées.

La rencontre s'est penchée sur les difficultés dressées devant les opérateurs économiques ayant entravé l'exportation de services qui rapportent de la devise, a conclu le communiqué.

Agence

Accidents de la route

Tachymètres à distance

Le ministère de l'Intérieur dévoile son dispositif

Le ministre des Transports, Lazhar Hani, a affirmé que son secteur était en passe d'élaborer un texte de loi garantissant la dotation des véhicules en tachymètres permettant de chronométrer la distance parcourue entre autres informations, dans le but de réduire les accidents de la route, dus en majorité à l'excès de vitesse.

Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Slimane Chenine, président de l'APN, le ministre a souligné que les statistiques et enquêtes réalisées par les forces de sécurité compétentes démontrent que le facteur humain demeure le principal facteur à l'origine des accidents de la route à 96%. Le ministère a pris plusieurs mesures pour réduire ces accidents, dont le durcissement des sanctions contre le comportement criminel au volant notamment pour les transports en commun et scolaires. Le ministère œuvre, dans ce sens, à adopter des moyens modernes de contrôle de la vitesse à distance, d'où l'élaboration par une commission ministérielle d'un projet de texte de loi sur le tachymètre, dont la mouture finale est en cours de finalisation, ajoute le ministre. Les véhicules de transport des voyageurs, de transport scolaire et de transport de marchandises seront bientôt dotés de cet appareil qui permettra également de les localiser et de chronométrer leur parcours, ce qui obligera « les conducteurs à respecter la vitesse légale et prendre le repos nécessaire », a-t-il ajouté. Des mesures ont également été prises pour s'assurer de l'état de santé psychologique et psychique des conducteurs des transports en commun et scolaires et leur parcours professionnel, en coordination avec les services du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, ajoute le même responsable, soulignant la création prochaine de commissions conjointes avec les services des transports et les inspections de travail, à travers les wilayas pour intensifier les opérations de contrôle inopinées.

Le ministère s'attèle à enrichir un projet de stratégie de communication lié à la prévention routière, en coordination avec le ministère de la Communication, à travers des articles destinés aux usagers de la route pour les sensibiliser à l'importance de respecter les lois et d'être vigilant sur la route. Selon M. Hani, il a été procédé récemment à la création du projet de la station de pesage des poids lourds au niveau des routes et des sorties des usines afin d'éviter le surpoids à l'origine de la dégradation des routes, ainsi que l'institution d'un texte organisationnel invitant les transporteurs à suivre une formation complémentaire qualifiante toutes les 5 années. Estimant que le transport ferroviaire constituait une véritable alternative pour réduire les accidents de la route, le ministre a souligné que le secteur avait réalisé plusieurs gares multi-services pour le transport des conteneurs à partir des ports vers les lieux destinés à cet effet.

Le Plan d'action du ministère pour 2021 compte la réalisation des gares ferroviaires multi-services pour le transport longues distances des conteneurs à partir des ports, et ce au niveau de Touggourt, Bechar, Sidi Bel Abbes, Essenia (Oran), El Khroub (Constantine) et Sétif, étant donné que la gare multi-service de Bordj Bou Arreridj est entrée en service).

Agence

Phase historique, déphasage du politique

Il est remarquable de constater qu'en dépit des divergences idéologiques, les acteurs de la vie politique s'accordent à qualifier la séquence ouverte par le «Hirak béni» du 22 février 2019, comme une nouvelle étape historique dans la vie de la Nation. Si tous, des islamistes aux berbéristes en passant par les nationalistes s'accordent sur ce point, personne n'a pris le soin de préciser la signification de ce mouvement social. Il est vrai que lorsque des survenances de cette amplitude se réalisent, il est ardu de tutoyer l'histoire en instaurant une intelligibilité d'immédiateté, au sens d'une mesure véritable des enjeux de tous ordres, à l'aune d'évènements dont il est difficile d'appréhender la perspective tant l'objectivisation des faits en accélération, nécessite rigueur, humilité et remises en cause de convictions chevillées au corps. Les générations qui nous ont précédées ont eu à vivre par le passé de tels bouleversements. Au moment où le pharmacien de Sétif, Ferhat Abbas le 23 février 1936, «interrogeait» dans le journal "L'Entente", «les vivants et les morts», visitait «les cimetières sans que personne» ne lui «parle de la Nation» et appelait à «écarter une fois pour toutes les chimères pour lier définitivement notre avenir à la France», le peuple algérien au sortir de la seconde Guerre mondiale, réclama sa liberté et son indépendance au même titre que les Nations délivrées du joug du nazisme. Faut-il en vouloir à Ferhat Abbas de ne pas avoir saisi l'instant du mouvement national de son époque ? Nous nous en garderons bien puisque sous l'effet des massacres du 8 mai 1945, il change intelligemment de posture intellectuelle et impulse au sein du mouvement des Amis du Manifeste de la Liberté, des logiques patriotiques pour réclamer la fin du colonialisme. Deux grandes leçons doivent être tirées de cette expérience. D'abord, il est difficile, de saisir la nature d'une phase historique. Ensuite, il n'est jamais trop tard pour se hisser, à la lumière des évolutions remarquables du moment, à une plus grande compréhension du fait politique. Les débats autour de la Constitution procèdent en réalité d'une interrogation algérienne qui concerne, à l'ère du mondialisme, l'instance politique désormais éclipsée par la révolution sociétale.

La révolution nationale démocratique clos son cycle dans l'ère occidentale vers la seconde moitié du XIXème siècle, à l'orée d'une révolution industrielle en nouaison. Elle prend deux chemins pour son accomplissement. Par le haut, comme le propose la révolution française de 1789, qui, au nom de l'universalisme, enracine l'Etat dans un particularisme national en formation. Par le bas, comme le dispose intelligemment l'habeas corpus de 1679 de la construction sociale anglaise, qui voit les ordonnancements régaliens comme une organisation des libertés de la société civile, fondant en même temps que son modèle spécifique une aspiration pour les peuples de la planète. Dans les deux cas de figure, les maturations nécessaires à de telles ruptures fondatrices, se sont réalisées sur le long cours en de lentes évolutions qui, très souvent, se cristallisèrent dans des éléments allogènes.

Guillaume le conquérant d'origine normande réalisa définitivement l'unification de l'Angleterre, les princes allemands (en particulier les Habsbourg) fécondèrent les cours monarchiques de l'Europe, les reines russes marquèrent les alliances avec la Hongrie, l'Ukraine et la Norvège et nous pourrions multiplier les exemples d'interactions entre lignées étrangères et processus nationaux en devenir. Nous n'avons pas vécu autre chose au Maghreb. La Nation a pris graduellement corps dans l'Islam avec l'arrivée des Arabes musulmans et leurs alliés libyques (comme elle le réalisa dans le christianisme dans ses différentes variantes en occident) et a initié des constructions étatiques modernes (prémisses de l'Etat National) sous l'effet de l'action des beys turcs. La preuve en est que la résistance de l'Emir Abdelkader, populaire et nationale, dans un sens originel que nous sommes encore capables d'interpréter jusqu'à aujourd'hui sans tomber dans les travers de l'anachronisme historique, démontre à contrario que les ferments des progrès sociétaux préexistaient à la prise d'Alger en 1830 et que nous cheminions vers une cristallisation nationale qui fut avortée du fait de l'irruption coloniale. Avons-nous déjà entendu les Anglais expliquer leur rivalité avec les Français par une revanche historique qu'ils auraient à prendre sur Guillaume le conquérant d'origine normande ?

Les Espagnols réfuter l'unification de leur pays grâce à l'alliance du catholicisme et du sang allemand ? Les Russes réclamer la Hongrie sous prétexte d'échanges matrimoniaux passés ?

Il n'y a qu'en Algérie, sous l'effet d'un berbérisme idéologique en bruit de fond continu de puissances internationalisées, que l'on considère les Turcs comme des colons, dans une vision raciale de la Nation qui renvoi systématiquement aux origines du sang, à contresens historique de l'universalisme humaniste islamique, intégrateur des autres religions, spiritualités et peuples en espérance de la foi.

Le grand basculement

Dans notre pays, malgré toute sa force, le colonialisme n'a pas pu faire barrage aux forces sociales à l'œuvre dans les populations autochtones, qui, indépendamment de leurs origines lointaines «nationales», se hissèrent au niveau des luttes nécessaires à la fondation de l'Etat-Nationale de la République Algérienne Démocratique et Populaire en 1962. Est-ce pour autant que le cycle de la révolution nationale démocratique, pour ce qui nous concerne, fut clos dès cette date ? Pour certains courants idéologiques, l'indépendance à peine acquise et alors que l'Etat ne s'exprime que dans la langue du colonialisme et organise difficilement ses pouvoirs régaliens, s'ouvrait une nouvelle phase historique dites «démocratique» comme si l'Etat National avait achevé sa construction (comme en Europe) aussi bien du point de vue des approfondissements dûs à la Nation que des dispositions de sa superstructure. C'est ainsi que sont fondés dès 1963, des partis politiques comme le FFS, le PRS ou d'autres et dont le credo essentiel reste la revendication politique du partage du pouvoir suivant des logiques fédéralistes, s'appuyant sur des régionalismes vivaces. Ils sont parfaitement illustrés par le wilayisme, réminiscence qu'il est nécessaire de comprendre comme des survivances en résistances de mémoires tribales anciennes que l'on cherche à perpétuer par défi à l'ordre colonial, plus qu'en tant que résultante de la politique française de l'époque (et d'aujourd'hui) consistant à diviser pour mieux régner.

En réalité la spécificité de nos développements ne se départage pas entre ceux qui ne jurent que par le renforcement de logiques étatiques et ceux qui ne croient qu'en des dynamiques démocratiques. La vision des constructions «par étapes» de nos formations sociales (construction nationale puis démocratique et enfin culturelle) ont toutes pour elles d'être des représentations idéologiques dont le grand basculement du 22 février 2019 à prononcer l'écroulement. Alors que les milieux d'opposition s'évertuaient à nous expliquer qu'en 1962 la construction nationale s'achevait, qu'en 1963 s'initialisait une époque de revendications démocratiques - avec comme figure proéminente Ait Ahmed, puis celle tutélaire de Mouloud Mammeri donnant sens culturel au Printemps kabyle de 1980 - le «Hirak béni» vient, sans prévenir, remettre la question sociétale populaire au cœur des enjeux de la Nation. Et voilà les théoriciens «des étapes», éternels partisans de l'agenda démocratique et culturel bien en mal de nous expliquer pourquoi le peuple algérien refuse les logiques fédéralistes et séparatistes en prolongation de leurs modes de production rentiers et pétroliers, pour affirmer avec une force incroyable la primauté de la souveraineté populaire sociale sur tout le reste.

Le «Hirak béni», d'essence anti-rentière - refusant la soumission aux diktats de la géographie régionaliste des hydrocarbures inscrite dans les entrailles de la terre - vient de sortir la Nation des ornières du politique (et du fédéralisme) en achevant, au passage, les tentatives séparatistes qui se sont fracassées dans des manifestations exemplaires par leur unité citoyenne.

«Les chimères» (pour reprendre l'expression de notre glorieux aîné qu'est Ferhat Abbas) identitaires d'un passé qui n'a existé que dans l'esprit d'idéologues a concédé à la puissante concentration du mouvement social, ses «inventions» puériles d'une personnalité artificiellement immuable, fruit de repliements régressifs aux hégémonies culturelles dominantes.

L'inter-socialité en pierre angulaire des impulsions à venir

Ce qui s'exprime désormais en Algérie, c'est la primauté du lien social s'arc-boutant sur la Nation et sur l'Etat (c'est ce qui est nouveau en introduction du pacifisme comme mode de revendication) pour affirmer des droits (au logement, à l'éducation, au travail, à la santé, au développement, à l'environnement etc.) dans un rapport nouveau aux forces mondialisées qui cherchent à nier les progrès populaires.

L'Etat n'est plus perçu comme le lieu d'un étouffement démocratique des aspirations de la société civile mais comme l'instrument puissant qui permet d'atteindre des objectifs populaires pourvu que les libertés individuelles et collectives soient strictement respectées et encadrées par le dispositif aussi bien législatif que judiciaire.

En ce sens, la Constitution qui est proposée au vote le 1er novembre prochain est en phase historique avec une époque où la révolution nationale démocratique se pose désormais en agencements qui affirment la primauté de l'instance sociale sur l'instance strictement politique. C'est la caractéristique essentielle des mouvements populaires de par le monde – de Hong Kong, à la Suisse en passant par la Biélorussie - qui renvoi aux calendes grecques, les approches de nature politiques (fédéralistes, séparatistes ou nationalistes sectaires) pour mieux affirmer la suprématie des impulsions sociales en supports de dynamiques étatiques désormais assujetties à des directives plus sociétales qu'ouvertement institutionnelles.

Ce nouveau cadre référentiel en cours de production, place la société civile comme un moteur essentiel de la réforme du politique désormais mis en demeure d'accompagner des luttes populaires irrépressibles au risque d'être inaudible.

C'est cette grande avancée, propulsée à l'avant-garde des aspirations participatives par le pacifisme exceptionnel du mouvement social (société civile et militaire incluse) qui fonde la grande modernité de la phase historique que nous traversons. Il est nécessaire de l'accompagner par une décentralisation de la décision en soutien à la démocratisation irrépressible de la vie publique.

Ces changements qualitatifs sont cependant intrinsèquement liés à la nature changeante du mondialisme. La triade (USA, Europe, CEE) n'est plus la seule à orienter le capital international. La montée en puissance chinoise, ses routes de la soie, l'émergence des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) depuis rejoints par la Turquie, l'accélération de la course à l'espace, présentent au monde une complexification de la mondialisation mue par les sciences et les technologies comme facteur disruptif d'une accumulation classique du capital.

Un saut technologique assumé suffit désormais à bouleverser le classement des Nations entre elles, et surtout à faire progresser de manière spectaculaire non pas uniquement les peuples concernés par ces découvertes, mais ceux de la Planète entière par un effet de diffusion systématique encore jamais atteint à ce niveau depuis le début de l'aventure humaine.

Ainsi la conscience de plus en plus aigüe que l'humanité a touché les limites de son emprise sur la Terre au risque de remettre en cause les équilibres climatiques participe fortement à la prise de conscience collective que chaque destin individuel est désormais hypothéqué par des comportements supranationaux irresponsables et dont la pandémie de la Covid-19 n'est qu'une avant-garde annonçant des temps nouveaux.

Face à ces transformations structurelles irrépressibles, des forces de la réaction (aussi bien en dehors qu'à l'intérieur de l'administration centrale), en total déphasage avec la phase historique que nous vivons, cherchent à semer le doute sur les propositions vigoureuses en cours en dénigrant le vote constitutionnel.

Le rendez-vous du 1er novembre se chargera, symboliquement, de leur tordre le cou dans les urnes, pour mettre définitivement hors d'état de nuire «une bande» qui a voulu transformer en esclaves un peuple libre !

Brazi

INFOS EXPRESS

Oum El-Bouaghi

Installation du nouveau commissaire d'Etat près le tribunal administratif

Dans le cadre du dernier mouvement opéré par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune dans le corps des présidents de tribunaux administratifs et commissaires d'Etat près les tribunaux administratifs, M. Chaâbane Madjid a été installé au poste de commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Oum El Bouaghi en remplacement de M. Lebair Abdelkader muté dans les mêmes fonctions dans la wilaya d'Illizi. La cérémonie d'installation qui a été organisée ce jeudi 17/9/2020 au tribunal administratif de la wilaya, a eu lieu en présence de M. Redjel Chaâbane conseiller au Conseil d'Etat, représentant du ministre de la Justice, Garde des sceaux, du wali de la wilaya d'Oum El Bouaghi, du P/APW et des autorités civiles et militaires. Le représentant du ministre a appelé les présidents des tribunaux administratifs et les commissaires d'Etat à œuvrer davantage pour consacrer la loi et son application avec intégrité et rigueur, à rapprocher le citoyen des services judiciaires pour une amélioration permanente.

A.Remache

Entre incivisme des citoyens et négligence des autorités à Relizane

Les habitants de «Cité Nouvelle» réclament l'éclairage public

Le problème de l'éclairage public refait surface dans plusieurs quartiers de la wilaya de Relizane, surtout à l'approche de l'hiver où, dès la tombée de la nuit, le soleil se cache très tôt, juste après cinq heures du soir.

Malgré les nombreux appels lancés en direction des services concernés, le problème de l'éclairage public soulève toujours le courroux des habitants du quartier des 1026 logements, plus précisément «Cité Nouvelle». En effet, «notre cité est bel et bien oubliée, car les services communaux ne font rien pour améliorer notre lieu de résidence dans une situation fort incommodante», disent-ils. Ce qui n'est pas sans susciter un sentiment d'insécurité chez les habitants qui, dès la nuit tombée, redoutent les risques d'agressions, vols et autres éventuels agissements commis par les délinquants. Certains d'entre eux font remarquer, à ce propos, que le réseau d'éclairage public est inopérant dans la quasi-totalité du quartier depuis deux mois, rajoutant aussi le problème des décharges qui ternissent l'image de la cité. «Malgré maintes correspondances adressées aux autorités locales, nous continuons à vivre dans l'obscurité», nous indique un des habitants des lieux. « C'est une situation inacceptable surtout que nous sommes à la veille de la rentrée sociale. Nous demandons l'éclairage public dans les brefs délais», conclut un autre habitant de la cité des 1026 logements ». Espérons que nos doléances à travers ces lignes aura un écho chez les responsables de l'APC de Relizane».

N.Malik

Mostaganem

Sept embarcations pneumatiques saisies et plus de 85 personnes arrêtées

Le phénomène de la «harga» prend des proportions alarmantes dans la wilaya de Mostaganem ces derniers jours. C'est un véritable drame celui de la découverte, ce jeudi dernier, de 4 corps sans vie de migrants clandestins, retrouvés noyés, les corps flottants au milieu du large de Mostaganem, à l'issue du sauvetage de 5 autres par l'unité territoriale des gardes-côtes, suite au renversement de leur embarcation de fortune dont les occupants, des harraga, tentaient de rejoindre les côtes espagnols. Dans un autre registre, des centaines de candidats à l'émigration clandestine prennent chaque jour le chemin de l'inconnu. Cette fuite incontrôlable des algériens a suscité la lassitude des pays européens face à l'arrivée incessante d'immigrés clandestins algériens sur leur sol. Pourquoi cette fuite ? Probablement le désespoir et l'absence de perspective de vie dans un pays qui a failli à sa mission de prendre en charge cette importante frange de la population. Pas plus qu'avant-hier, la cellule de communication de la Gendarmerie nationale a fait état de la mise en échec d'une autre tentative d'émigration clandestine, par les éléments du groupement territorial de la Gendarmerie nationale Ouled Boughanem, ce qui a permis l'arrestation de 85 personnes, la saisie de 7 embarcations pneumatiques, 56 bidons de carburant, des sommes d'argent en devise et nationale de 1.000 euros et 720.000 dinars, des tenues de sauvetages et des boussoles ont été saisies, a-t-on appris du colonel Souafi Ahmef, chef du groupement de Gendarmerie nationale de la wilaya de Mostaganem. Après l'achèvement des procédures règlementaires, ces personnes seront déférées devant la justice pour tentative d'«émigration clandestine».

N.Malik

Tizi Ouzou : 2 oléiculteurs primés au concours national Djaffar Aloum

Deux oléiculteurs de Tizi Ouzou ont été primés pour la qualité de leur produit lors de la 2e édition du concours national Djaffar Aloum de la meilleure huile d'olive vierge extra, a-t-on indiqué vendredi à la Chambre d'agriculture de la wilaya (CAW).
(Photo › D. R.)

INFOS EXPRESS

Aïn Defla

Le développement des zones d'ombre passe par la promotion de leurs habitants

«Le développement des zones d'ombre passe par la promotion de leurs habitants et du milieu dans lequel ces derniers vivent», a affirmé jeudi à Aïn Defla le conseiller du Président de la République chargé des zones d'ombre Brahim Merrad. «Il est absolument nécessaire de promouvoir les habitants vivant dans les zones d'ombre et le milieu dans lequel ils vivent si l'on veut assurer le développement de ces régions», a insisté M. Merrad au cours de sa discussion avec des habitants des régions enclavées des communes d'Aïn Defla, El Mayenne et Aïn Soltane lors de sa visite dans ces régions. En mettant l'accent sur l'intérêt accordé par le Président de la République à la promotion des zones d'ombre et de la nécessité que les citoyens y vivent dans la dignité, il a fait part de la détermination des pouvoirs publics à assurer les conditions à même de permettre une vie décente aux habitants de ces régions. «Dès lors que vous avez accepté de continuer, vous et votre progéniture, à vivre au niveau de ces régions alors que certains auraient pu s'établir dans les villes en exacerbant les difficultés quotidiennes, fait qu'il est on ne peut plus légitime de vous faire bénéficier des commodités les plus élémentaires à l'instar, notamment, de l'approvisionnement en eau potable, la réalisation de routes praticables, le raccordement au réseau de gaz naturel, l'amélioration des conditions de scolarité ainsi que les prestations sanitaires», a-t-il soutenu.

Tizi Ouzou

Le comité de village de Tighilt-Mahmoud perpétue les valeurs de «Tajmaat»

La tradition ancestrale de «Tajmaat» se perpétue au village Tighilt-Mahmoud grâce aux actions de solidarité imprégnées d'une sociabilité étendue, menées par le comité de bénévoles. A l'entrée du village situé à 750m d'altitude au Sud-est de la Wilaya de Tizi-ouzou, le visiteur est accueilli par une stèle commémorative érigée en honneur aux 19 chahids tombés au champ d'honneur pendant la Guerre de libération nationale. Elle est flanquée de part et d'autres de deux fontaines, agrémentées d'un parterre de fleurs.
Les rues du village sont pourvues de trottoirs alors que des fresques berbères embellissent les murs des maisons. A la grande place de Tighilt-Mahmoud «Tinatline», une autre fontaine tout aussi belle que celle de l'entrée du village complète le dispositif d'embellissement de l'axe principal du village. La propreté du village témoigne de la volonté de ses habitants d'en faire un cadre de vie agréable. Le volontariat est aussi significatif à la gent féminine qu'à celle masculine. Regroupée en association, les femmes du village prennent part à la vie active du village, précise Farida Chebiri.

Agence

Lettre ouverte

À Monsieur le ministre des Moudjahidine

Objet : rappel

Fils de chahid, j'ai l'honneur de venir respectueusement solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir prendre en considération ma demande de recours en rappel de mes courriers que je vous ai transmis à plusieurs reprises concernant le traitement et délivrance de mon dossier en qualité de fils de chahid que j'ai déposé auprès de votre organisme en date du 23/8/1999. Jusqu'à présent, aucune suite ne m'a été réservée. A cet effet, je vous serais très reconnaissant de satisfaire mes droits légitimes.
Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations les plus sincères et les plus respectueuses.

M. Zitouni Amar
Adresse 40 Bd du Climat de France -Alger
Ref dossier n° 99/46 du 17/5/99 B/ 46
Mobile / 0553 54 80 94

Lettre ouverte

À Monsieur le président de la République algérienne démocratique et populaire

Objet : Droits spoliés des retraités de la Sonatrach : dix (10) ans de calvaire et de revendications, sans aucun résultat.

Monsieur le Président la République :

C'est toujours avec honneur et respect que nous nous adressons à vous, Monsieur le Président. Nous hésitons toujours, car nous connaissons et nous évaluons l'énormité de votre mission si noble et si difficile. Nous avons épuisé toutes les voies légales, dommage M. le Président, tout le monde nous écoute, mais personne ne nous entend. Nos droits en matière de retraite complémentaire, pension de retraite complémentaire (PCR), indemnité d'expérience professionnelle (IEP/IAG) et l'indemnité compensatoire de l'indemnité de zone et de condition de vie (IC-IZCV) ont été spoliés. Sommes-nous dans l'obligation de décrire aux spoliateurs, les sacrifices consentis par les pionniers de la Sonatrach, afin de permettre à notre nation de se développer ? Nous avons usé de tous les moyens humains légaux, afin de trouver une oreille attentive à nos doléances.
Hélas, Monsieur le Président, les seules réponses données à notre inquiétude, à notre désolation, à notre impuissance et nos maladies, ce sont le mépris, le dédain, et l'injustice. Lorsqu'on prend la peine de les écouter, les retraites ne demandent pas l'impossible, ils veulent tout simplement que leurs droits spoliés leur soient rendus comme décrits dans les lois, les conventions et selon la législation en vigueur. Il serait temps en effet que le bon sens corrige enfin les maladresses et les erreurs des gestionnaires qui ne connaissent de la Sonatrach que les gloires et les richesses qu'ils amassent. Tout cela parce que les retraités ne sont pas des agitateurs sociaux, n'ont-ils pas rempli comme il se doit leur mission envers leur employeur ? Au-delà d'une pitoyable arrogance, elles ajoutent ainsi bien tristement l'ingratitude à la cécité et à l'injustice. Nos requêtes transmises à qui de droit sont restées sans suite pour la simple raison que personne parmi les inspecteurs principaux du travail, les gestionnaires des institutions, ni les directeurs, ni les magistrats, ni mêmes les procureurs rencontrés n'ont eu le reflexe de prendre les mesures qui s'imposaient.
Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les voies de recours possibles, que nous avons été contraints d'unir nos voies pour nous adresser à votre honneur par lettre ouverte, afin de vous exposer les faits d'un flagrant déni de droit. Nous avions transmis des requêtes à chaque maillon de la hiérarchie, beaucoup d'autres institutions (APN-SENAT) et partis politiques sans pour autant que l'une d'elles lève le petit doigt pour corriger les injustices commises à l'encontre de vieillards alourdis par le poids de l'âge, affaiblis par les affres des maladies et les aléas de la vie.

Nos dossiers gravitent autour de 03 points essentiels, à savoir :

1-PCR/MIP (Pension complete de retraite)

De la loi 90.33 du 25/12/1990 afférente aux mutuelles, de la convention SH/MIP du 22/02/1999, et notamment son article 3 de la circulaire d'application 4.01.1 du 17/03/1999, point 4.1 de la Convention collective d'entreprise du 22/11/1994, notamment son article 321, il est crée une mutuelle de l'entreprise qui aura pour but de compléter les 20% des salaires moyens que verse la CNR (Caisse nationale de retraite). Les cotisations ont débute le 01/04/1998, avec rachat des quotes-parts des agents qui partiraient en retraite sans pour autant avoir rempli 20 ans de cotisation tel que (soit cotisation de 1% pendant 20 ans pour avoir droit à 20% du salaire moyen que verse la CNR). Suite à la promulgation de la nouvelle loi sur les mutuelles, soit la Loi 15.02 du 04/01/2015, notamment son article 25, cotisation à 0.625% pour avoir 12.5% du salaire moyen que verse la CNR. De ce fait, la MIP a augmenté les cotisations et diminué les pensions se référant à la nouvelle loi tout en piétinant l'article 2 du code civil qui stipule qu'aucune loi n'est rétroactive, or comment expliquer que ceux qui ont quitté avant le 01/01/2015 soient pénalisés d'une manière abusive, la loi 15.02 n'est effective qu'a compter de sa date de promulgation L'avenant N°03/18 du 22/04/2018 est la goutte qui a fait déborder le vase puisqu'il creuse la faille déjà existante, d'où ne peuvent prétendre à la PCR que les retraités ayant atteint l'âge légal de retraite, or que la convention SH/MIP du 22/02/1999, notamment son article 4, stipule que cette PCR est attribuée à toutes formes de retraite. Au vu de la loi, la responsabilité de la MIP reste engagée, les responsables de cette institution refusent tout moyen de trouver une solution, ils négligent les décisions de justice dont jouissent les retraités et dont le verdict est à leur faveur, pire encore, cette dernière a gelé de son effectif tout retraité l'ayant esté en justice, Ces erreurs multiples démontrent la non-conformité de cette institution aux normes de gestion édictées et à la législation en vigueur.

2- IEP/IAG (De l'indemnité d'expérience professionnelle à l'indemnité ancienneté groupe)

La Sonatrach dans sa nouvelle politique salariale a élaboré un Relevé de conclusion des négociations afférent au nouveau système de rémunération (RCN/NSR) en date du 29/07/2007, ce nouveau système pour qu'il soit conforme doit faire l'objet d'un dépôt auprès des tribunaux administratifs territorialement compétents et de l'Inspection du travail pour validation, or il s'avère que la Sonatrach a procédé à l'application de son système le 01/06/2009, sans aucun fondement légal, ce n'est que 03 années après que ledit RCN/NSR a été déposé auprès des instances sus nommées pour validation, soit le 06/07/2010 auprès de L'Inspection du travail et le 08/08/2010 auprès du tribunal de Bir Mourad Raïs, en nette violation de l'article 381 de la Convention collective d'entreprise qui stipule que la dénonciation emporte obligation pour les parties d'avoir à engager des négociations dans les trente (30) jours pour la conclusion d'une nouvelle convention collective.
Le RCN/NSR dans sa version arabe approuve le titre III de la Convention collective d'entreprise qui renferme l'article 67 objets de nos revendications qui perdurent depuis plus de dix(10) ans. La version en française porte amendement au titre III de la convention collective d'entreprise mais n'est guère validé auprès des instances sus citées, il est à signaler que nos instances judiciaires traitent les contentieux en langue nationale.
Cette application aveugle et sans base est accentuée par la circulaire d'application 4.01.R1 du 02/02/2010 qui met en place et lieu de l'IEP, L'IAG sans aucun fondement, elle diminue le taux du coefficient de revalorisation de l'IEP de 1,7% a un taux de1,5% pour l'IAG, elle fige l'expérience à 30 ans et plafonne le taux à 45% cette circulaire ne fait pas allusion à la date d'application de ce changement qui a débuté normalement le 01/06/2009.
Cette IAG imposée par Sonatrach est un néologisme sans aucune base légale : Pire encore, cette IAG pour qu'elle soit légale elle doit être validée par les instances supérieures du pays du fait qu'elle n'existe ni dans la loi 90.11 du 21/04/1990 ni sur le décret 85.58 du 23/03/1985, encore moins dans la Convention collective d'entreprise du 22/11/1994 article 67, la rubrique 176 sur fiche de paie en est la preuve irréfutable de l'IEP.
Plus tard, la circulaire 707/REG/.VS/13 du 04/02/2013 mentionne l'amendement du titre III de la Convention collective sans citer la date d'application de cette IAG. La circulaire 599/REG/.VS/13 du 17/03/2013 dans son alinéa 5 fixe l'entrée en vigueur du nouveau système au plus tard le 31/07/2009 voir décision 45/DG, alors que celui-ci est déjà en application. De la circulaire d'application 4.02.R2 du 05/08/2013 qui remet en cause la date d'application de l'IAG, tout en débloquant l'expérience professionnelle à plus de 30 ans et déplafonne le taux à plus de 45%, celle-ci précise bel et bien la date d'application de l'IAG à compter du 16/05/2010, soit 06 années après, donc tout compte fait, l'IAG débute bien le 16/05/2010 de la raison d'une gestion saine donc l'IEP est effective jusqu'au 15/05/2010, soit encore 11,50 mois ceci est nettement visible sur les fiches de paie de juin 2009 et mai 2010. Les instances gérant la législation en vigueur, en l'occurrence les services du ministère de la Justice et ceux du ministère du Travail sont unanimes, ce RCN/NSR est nul et de nul effet, il renferme des vides juridiques, il doit être abrogé

3- IC/IZCV (Indemnité compensatoire de l'indemnité de zone et de condition de vie)

Cette indemnité a été la discrimination entre les travailleurs du Sud, elle a creusé le gouffre déjà large, suite à la demande de Sonatrach de procéder à la cotisation des IZCV, demande 1009/CAD/DG/08 du 23/07/2003 aux services du Premier ministre qui a répondu par l'affirmative, correspondance N°104/2003 du 27/07/2003, mais en fonction de la santé financière de l'entreprise. Ce travail et fait suite aux directives contenues dans l'ordonnance 95.01 du 21/01/1995 portant sur l'assiette de cotisation de sécurité sociale, le décret 96.208 du 05/06/1996 portant sur l'assiette des cotisations des indemnités.
Suite à cet accord, tous les agents logés en familles sur les sites du Sud (NSR) ont commence à cotiser sur l'IZCV à défaut de ceux exerçant sur chantiers et vivant en célibataire, soit les soumis à relève (SR). L'accord collectif du 06/04/2011et la circulaire d'application 4.06.1 du 12/04/2012 ont mit les bases d'application de cette indemnité, néanmoins, n'ont en bénéficié que les agents ayant quitté à partir de la date du 06/04/2011 avec toutes formes de retraite, ceux ayant quitté avant cette date butoir et n'ayant pas atteint l'âge légal de retraite, soit 60 ans n'ont pas eu ce privilège. De la discrimination, tous les travailleurs partis en retraites avant l'âge légal de retraite, entre l'année 1996 et l'année 2011 n'ont pas eu cette indemnité, cause en est la circulaire d'application 4.06.1 du 12/04/2012. Voici donc nos différents avec la Sonatrach et sa mutuelle. Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération, et sincères respects.

Pour les retraités de la Sonatrach
D.SAIDI tel 0668841268
K.BELKADI tel 0661774148
M.AIT IDIR tel 0561607911
A.GHEMOURI tel 0554242933

Objectifs stratégiques de l'Algérie de demain 2020/2025/2030

Refondation de l'Etat, économie de marché à finalité sociale et démocratie participative

Professeur des universités, expert international Dr Abderrahmane Mebtoul

Le projet de la nouvelle Constitution a été adopté par les deux Chambres respectant ainsi la procédure légale et sera soumis au référendum le 1er novembre 2020, une date symbolique, chère à tous les Algériennes et Algériens.

Premièrement, la refondation de l'Etat et la réussite des réformes impliquent un nouveau mode de gouvernance dont le fondement sont la garantie des LIBERTES au sens large pour une société participative et citoyenne, une économie de marché à finalité sociale, tenant compte de notre riche anthropologie culturelle nécessitant le retour à la confiance sans laquelle aucun développement n'est possible.

Deuxièmement, la moralisation de la société, en insistant sur le fait que la majorité des cadres sont honnêtes, renvoyant aux différents scandales financiers qui touchent certains secteurs publics et privés, la corruption, encore que dans tout Etat de droit cela implique la présomption d'innocence afin d'éviter les suspicions et les règlements de comptes inutiles.
Ces constats témoignent de la désorganisation des appareils de l'Etat censés contrôler les deniers publics, gel de la Cour des comptes et bien d'autres institutions comme le Conseil national de l'énergie, le CNES, le Conseil national de la concurrence, la bourse d'Alger. Ces scandales jouent comme facteur à la fois de démobilisation des citoyens par une névrose collective du fait que ces montants détournés sont la propriété de toute la collectivité nationale et comme frein à l'investissement national et international porteur de croissance.

Troisièmement, la réduction de la dépendance des hydrocarbures procurant 98% des rentrées en devises avec les dérivées tenant compte des avantages comparatifs mondiaux, il ne faut pas être utopique, ne pouvant pas tout produire, l'Algérie étant en ce mois de septembre 2020 dépendante tant des biens de consommation finale que de la majorité des équipements et entrants tant des entreprises publiques que privées, (taux d'intégration inférieur à 15/20%).

Quatrièmement, concilier les objectifs et les moyens de réalisation (faiblesse des capacités d'absorption) qui entraîne un gaspillage des ressources rares, avec une mauvaise gestion avec des projets non maturés, ensuite mal faits, souvent réévalués, expliquant le faible taux de croissance non corrélée à l'importance de la dépense publique avec une entrée en devises de plus de 1 000 milliards de dollars entre 2000/2019, et une importation de biens et services ayant dépassé les 935 milliards de dollars, avec un taux de croissance dérisoire, moyenne de 2/3% entre 2010/2019, un taux négatif de moins de 5% en 2020 du fait de l'impact de l'épidémie du coronavirus selon le FMI. Or, le taux d'emploi et la baisse du taux de chômage, tenant compte de la pression démographique (arrivée chaque année de 350 000/450 000 de demandes d'emplois additionnelles qui s'additionnent au stock du taux de chômage actuel est fonction du taux de croissance et des structures des taux de productivité.

Cinquièmement, comme facteur de mobilisation il y a urgence de la production d'une culture politique participative et d'une communication institutionnelle efficiente, qui renvoie au système d'information qui s'est totalement effrité et devant tenir compte des nouvelles technologies.

Sixièmement, la promotion de la jeunesse et de la femme signe de la vitalité de toute société et la réforme de la justice par l'application et l'adaptation du Droit tant par rapport aux mutations internes que du droit international.

Septièmement, une redéfinition de la politique étrangère devant reposer sur des réseaux décentralisés avec une redéfinition des missions des ambassades qui doivent contribuer au développement du pays à travers la dynamisation des missions économiques.

Huitièmement, une adaptation de notre politique de défense sécurité pour la maîtrise des nouvelles technologies, (réseaux de satellites-cybercriminalité) et des nouvelles mutations géostratégiques mondiales, devant rendre hommage aux efforts de l'ANP et de nos forces de sécurité, pour la protection des biens et des frontières, s'impose.

Neuvièmement, une nouvelle réorganisation institutionnelle des fonctions autour de grands ministères homogènes et des collectivités locales, une réelle décentralisation autour de grands pôles régionaux s'insérant au sein d'objectifs stratégiques précis pour plus d'efficience de la dépens publique et de rapprocher l'Etat des citoyens.

Onzièmement, la réforme du système éducatif, nerf du développement au XXIe siècle, centre d'élaboration et de diffusion de la culture et à la modernisation du pays, réformes du primaire au supérieur, en passant par la formation professionnelle aux métiers de l'avenir dont le numérique.
Douzièmement, une nouvelle politique salariale passant par des négociations productives par branches avec les représentants des travailleurs, qui doit être corrélée avec celui du marché de l'emploi, conciliant flexibilité et sécurité et la réunification des caisses de retraite afin d'éviter leur implosion.

Dixièmement, la transparence de Sonatrach, lieu de distribution de la rente afin d'améliorer sa gestion, une politique clairement définie dans le temps de la transition énergétique et du nouveau modèle de consommation énergétique (Mix énergétique) et du système financier, lieu de distribution de la rente devant les autonomiser afin d'éviter qu'ils dépendent de relations de clientèles qui sont un préalable essentiel à la relance de l'investissement public, privé national et étranger, les banques publiques et privées, notamment, étant au cœur d'importants enjeux de pouvoir entre les partisans de l'ouverture et ceux de préservation des intérêts de la rente.

Treizièmement, la dynamisation du partenariat public/privé, de la démonopolisation du secteur privé national et international créateur de richesses, devant les orienter vers les industries d'avenir le numérique et les industries écologiques supposant comme je suggère depuis 2010, un assouplissement de la règle des 49/51% devant définir clairement ce qui est stratégique et ce qui ne l'est pas, avec l'incitation en faveur de nos émigrés à l'étranger qui peuvent contribuer au développement national et une nouvelle politique du foncier industriel ainsi qu'une dynamisation du secteur agricole qu'agricole et son corollaire une nouvelle politique de l'eau, cet or bleu qui sera un enjeu crucial au XXIe siècle avec le réchauffement climatique.

En conclusion, l'Algérie a besoin pour éviter la léthargie et la stérilité que tous ses enfants dans leur diversité, par la tolérance des idées d'autrui, se regroupent au sein d'un même objectif à savoir le développement économique et social tenant compte de la dure réalité mondiale où toute nation qui n'avance pas recule forcément. La construction de la démocratie, tenant compte des anthropologies culturelles, au vu des expériences historiques, ne se fait pas d'une baguette magique étant le fruit d'un processus de longue haleine et de luttes sociales, économiques et politique.
L'Algérie a toutes les potentialités, pour dépasser les tensions actuelles et devenir un pays émergent.
Pour cela, la révision de la Constitution qui n'est qu'un moyen, évitons les discours démagogiques, qui n'ont plus de portées, devra s'insérer dans le cadre de profondes réformes qui sont une entreprise d'envergure, exigeant une véritable stratégie nationale d'adaptation face tant aux nouvelles mutations internes qu'aux nouvelles mutations mondiales, où les grands espaces socio-économiques dominent, impliquant forcément des sous intégrations régionales.
Le XXIe siècle sera dominé par les réseaux de la société civile en symbiose avec de nouvelles fonctions des Etats, des entreprises et des institutions internationales de régulation, avec les défis de la transition numérique, énergétique avec le primat de l'hydrogène combiné aux énergies renouvelables, avec la transition écologique entre 2020/2030/2040 (voir tous les plans de relance des grands pays développés) et la culture à travers les médias, qui imposeront un changement profond dans les deux prochaines décennies dans les modes d'organisation institutionnelle, d'entreprise, de consommation et nos comportements.
L'Algérie acteur stratégique au niveau de la région, a besoin de paix et d'un développement loin des mentalités rentières, du fait des liens dialectiques entre sécurité et développement, car toute déstabilisation aurait une répercussion régionale sur l'espace méditerranéen et africain – interview A. Mebtoul American Herald Tribune USA 2018 – Mais les réformes garantissant la sécurité et le développement ne peuvent provenir que des Algériens eux mêmes.

(Suite et fin)

Professeur des universités, expert international
Dr Abderrahmane Mebtoul

INFO EXPRESS

Oum El-Bouaghi

Saisie de 20.424 bouteilles de boissons alcoolisées

Dans le cadre du plan décidé par les services de Sûreté de wilaya d'Oum El Bouaghi visant la lutte contre la prolifération des commerces illicites de boissons alcoolisées, nous apprenons que les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) d'Oum El Bouaghi ont, en date du 17/9/2020, mis la main sur une quantité de boissons alcoolisées de différentes natures et contenances, où pas moins de 20.424 bouteilles de spiritueux destinées à la vente illégale ont été saisies. Selon la même source, un camion transportant cette marchandise frauduleusement a été immobilisé lors d'un barrage sécuritaire dressé dans la ville d'Oum El Bouaghi, et par la même, le conducteur inculpé dans cette affaire a été arrêté. La fouille minutieuse dudit camion a permis aux enquêteurs de découvrir 13.632 bouteilles de boissons alcoolisées. L'élargissement de l'enquête a permis l'identification de l'inculpé principal dont le domicile, sis à Oum El Bouaghi, a été perquisitionné, où 6.792 bouteilles de spiritueux ont été découvertes. A noter que la marchandise saisie a été remise aux services concernés. Les deux mis en causes, dont l'un est un repris de justice, seront présentés devant les instances judiciaires pour les chefs d'inculpation de «détention illégale, stockage et transport clandestin de boissons alcoolisées».

A.Remache

Ain Témouchent

Qu'apportera le nouveau wali au dossier du logement ?

A peine une semaine de son installation à la tête de la wilaya d'Ain Témouchent M. M'hamed Moumen, nouveau chef de l'exécutif de la wilaya d'Ain Témouchent , des centaines de citoyens postulants aux logements tous types confondus, se sont rassemblées devant le siège de la wilaya au courant de la semaine écoulée pour rencontrer le wali et lui exposer leurs préoccupations sociales qui perdurent sans solution depuis plusieurs années dans les bureaux des administrations concernées

Certainement bien informé des difficultés et des préoccupations, à savoir le logement, le wali a convié au siège de la radio régionale avant-hier toutes les parties concernées par la réalisation des programmes de logements pour donner des explications in live aux citoyens et répondre à leurs problèmes. Ainsi, il a réuni le secrétaire général de la wilaya, et les directeurs concernés. L'on cite le secrétaire général de la wilaya, le directeur régional de la CNEP, les directeurs locaux d'AADL, CNEP, CNL, Logement, Habitat, Urbanisme, OPGI, Domaines, Agence foncière, Sonelgaz. Cette initiative a été agréablement appréciée par l'ensemble des Témouchentois car elle objective et directe. Elle permet de dévoiler les carences des responsables incompétents ou tricheurs pourvu qu'elle se répète périodiquement. Pourvu qu'elle dure estiment les citoyens.

Le dossier du logement est lourd et brûlant. Tout le monde à Ain Témouchent a appris le phénomène du retard occasionné dans la réalisation et la médiocre qualité de logement malgré que les matériaux de construction soient abondants dans cette wilaya. En somme, la durée de réalisation de la plupart de logements sociaux ou socio participatifs et LPA a avoisiné la dizaine d'années sans que le délai ni la qualité ne soient respectés. Des promoteurs mal intentionnés ont exploité ce retard à des fins mercantiles. Ils ont exigé aux souscripteurs de payer une rallonge financière injustifiée, d'autres purement cédé le même logement à deux ou trois différentes personnes. Dans ce contexte, il est souhaitable que le wali soit très bien informé de l'affaire du programme LSP 54 +18 dans la commune d'Ameria. Les souscripteurs des 54 logements ont été contraints de terminer leurs logements.

Par contre, le reste soit 18, sont encore à l'état de chantier. Ainsi, ils ont esté le promoteur défaillant en justice et ont obtenu gain de cause. Ils sont vivement inquiets de l'avenir du programme qui demeure de la responsabilité de la direction de logement pour designer une autre entreprise chargée d'achever les travaux.

Selon la déléguée des souscripteurs, «nous avons souffert avec ce promoteur qui a disparu dans la nature et abandonné le chantier de telle sorte que nous avons cru qu'il y a une complicité avec quelques responsables de la wilaya. Nous sommes des pauvres fonctionnaires ayant ramassé de toute part cet apport personnel pour jouir d'un logement et se reposer mais hélas. Pourquoi attribuer des programmes de logements à des prompteurs incompétents et indélicats ?»

Au sujet du programme AADL/CNEP, le wali a insisté à ce que le les travaux de réalisations des 1.104 logements soient renforcés par tous les moyens nécessaires. Ils se répartissent comme suit : 9.723 logements dans le POS Sud-Est d'Ain Témouchent et 132 unités dans la commune de Maleh. Les souscripteurs à ces logements n'ont pas cessé de revendiquer leurs logements durant toute l'année. La fin de l'année 2020 est la fin de toutes les échéances.

Revenant au «fameux» dossier du logement social très sensible. Le précédent wali a annoncé aux postulants qu'ils seront distribués avant la fin de l'année en cours. En effet, des centaines de logements sont érigés dans les communes de M'said, Ameria, Hassi Ghella, Sidi Ben Adda, Ain Témouchent et Maleh. Et pourtant, leur distribution devrait avoir lieu avant les dernières élections présidentielles. A Sidi Ben Adda, l'ancienne cheffe d'exécutif n'a pas tranché dans l'affaire des 29 logements de type F1 qui ont été squattés illégalement par des individus à l'insu de l'OPGI ni des autorités compétentes. Le dossier du RHP ressurgit avec force sur la table de monsieur le wali. Les logements sont achevés dans les communes d'Ameria, Sidi Ben Adda, Hassi Ghella et Ain Témouchent. Les infortunées familles souhaitent que ce nouveau chef de la wilaya booste les parties concernées pour leur relogement parce qu'elles souffrent et sont exposées à tout probable danger de Coronavirus.

Les précédents responsables de la wilaya d'Ain Témouchent ont montré leur intention dès leur installation pour résoudre le problème de logement et trouver des solutions aux problèmes exposés. Par contre, selon les témoignages recensés, ce nouveau fonctionnaire de l'Etat M. Moumen M'hamed jouit d'une bonne intention de servir les citoyens à l'ère de la Nouvelle Algérie telle qu'elle est espérée.

Sabraoui Djelloul

Constantine

10.000 abonnés de la Sonelgaz sensibilisés aux différents modes de paiement des factures

Au moins 10.120 abonnés raccordés au réseau de basse tension de la Concession de l'électricité et du gaz de Constantine (filiale du groupe Sonelgaz) ont été sensibilisés aux différents modes de paiement des factures de consommation énergétiques en suspens, a indiqué jeudi la responsable de l'information auprès de cette entreprise, Ouahiba Takhrist. Au cours d'une campagne d'information, lancée mardi dernier dans la wilaya de Constantine, sous le slogan «Payer en toute simplicité et confort», qui a ciblé, dans un premier temps, les endroits publics à travers les quartiers populaires, les clients ont été sensibilisés aux différents modes de règlement des factures d'électricité et de gaz impayées durant la période de confinement, a expliqué Mme Takhrist.

La Concession de l'électricité et du gaz de Constantine a procédé au lancement de cette campagne pour permettre aux abonnés n'ayant pas pu parvenir à payer leurs factures de consommation dans les agences commerciales, de s'acquitter des impayés, a-t-elle soutenu, soulignant que «les solutions proposées sont en tout état de cause dans l'intérêt du citoyen et visent à préserver la santé du citoyen et éviter le cumul des redevances de consommation (RC)», a souligné la même source. Durant cette opération, des explications ont été fournies aux citoyens, notamment les démarches se rapportant à l'utilisation des nouvelles fonctionnalités et des modalités de paiement via le site électronique de l'entreprise, entre autres, la possibilité de payer la facture par le biais de la carte Eddahabia et la carte interbancaire (CIB), les mesures de protection de l'opération du paiement et la vérification de l'identité du client à travers un code secret envoyé par SMS, a précisé la même responsable.

En sus de l'amélioration du système de télépaiement, les clients de la Sonelgaz ont été informés de la possibilité de recourir au système classique de paiement via les neuf (9) agences commerciales de la concession locale de l'électricité et du gaz, voire celles qui existent sur tout le territoire national, ainsi que dans les bureaux d'Algérie Poste, selon Mme Takhrist. Le nombre de factures réglées via le site électronique dans la wilaya de Constantine est passé de 13 opérations au mois de mars dernier à 307 au mois d'août dernier, a fait savoir la même responsable. La Concession de l'électricité et du gaz de la wilaya de Constantine compte 293.273 abonnés raccordés au réseau de basse tension d'électricité et 247.328 clients raccordés au réseau du gaz naturel, a-t-on noté.

R.R

Guelma

Transfert de près de 1 million de quintaux de céréales vers les silos de 9 wilayas de l'Est

Pas moins de 929.434 quintaux de céréales, récoltés dans la wilaya de Guelma, au titre de la dernière campagne moisson-battage, ont été transférés vers 9 wilayas du pays par manque d'infrastructures de stockage, a indiqué jeudi le directeur local de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS), Hamid Ayeche.

Au moins 1,3 million de quintaux de céréales ont été récoltés dans cette wilaya au titre de la saison agricole 2019-2020, expliquant que cette production est nettement supérieure aux capacités de stockage des points de collecte désignés dans cette wilaya, a indiqué M. Ayeche dans son exposé présenté à l'occasion de la visite de travail effectuée par le wali Kameleddine Kerbouche au siège de la CCLS dans la commune de Belkhir.

Il a relevé, à ce propos, qu'il avait fallu recourir aux infrastructures des wilayas voisines pour le stockage du surplus de cette production.

Le même responsable a rappelé que la wilaya de Guelma dispose seulement de 14 points de récolte d'une capacité théorique de stockage estimée à 900.000 quintaux devant collecter la production des agriculteurs de 34 communes.

Le directeur de la CCLS, a expliqué, que la décision de transférer la production vers d'autres wilayas s'est imposée comme «une nécessité afin de sauvegarder la récolte» et de permettre aux céréaliculteurs de commercialiser leurs produits et de pérenniser leurs activités.

Ainsi, l'excédent de céréales a été transféré vers des infrastructures de stockage des wilayas de Tebessa, Skikda, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Khenchela, Biskra, Batna, Annaba et Oum El Bouaghi, a indiqué le même responsable.

Selon le directeur de la CCLS de Guelma, des projets ont été inscrits pour réaliser cinq infrastructures de stockage dans la wilaya afin de combler le manque enregistré dans ce domaine. Il s'agit, entre autres, de la réalisation d'un grand silo d'une capacité de stockage de 300.000 quintaux devant être mis en exploitation la saison prochaine dans la commune de Belkhir, en plus de la réalisation d'infrastructures similaires dans les communes de Tamlouka, Aïn Larbi, Roknia et Ras El Okba.

R.R

Programme

TF1

10.20 Automoto
11.05 Téléfoot
12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.40 Grands reportages
14.50 Reportages découverte
15.00 24 heures aux urgences
18.15 Sept à huit
19.15 Journal
19.54 Météo
20.45 Merci
20.50 Petits plats en équilibre
21.05 Black Panther
23.35 Esprits criminels

France 2

09.55 Météo
09.55 Journal
11.00 Tout le monde veut prendre sa place
12.25 Santé bonheur
14.05 Vivement dimanche prochain
17.00 Tout le monde a son mot à dire
18.00 19h le dimanche
18.20 N'oubliez pas les paroles
19.00 Météo
19.55 D'art d'art !
21.50 Blade Runner 2049
23.47 Total Recall

M6

10.15 Turbo
10.20 Turbo
11.20 Turbo
11.30 Sport 6
12.10 En famille
14.20 Recherche appartement ou maison
15.45 Maison à vendre
18.40 66 minutes : grand format
19.10 La reine des neiges
19.25 Capital
21.05 En famille
23.10 Enquête exclusive

France 3

06.00 Les 24 Heures du Mans 2018
06.25 Shaun le mouton
06.40 Boule et Bill
06.55 Boule et Bill
07.20 Boule et Bill
07.35 La garde du Roi
08.10 Dimanche Ludo
08.50 Le Noël des Looney
09.10 Le Noël des Looney Tunes
09.50 Tom et Jerry Show
11.15 Les nouveaux nomades
12.10 Il faut sauver les rhinocéros noirs
14.05 Miss Fisher enquête
15.05 Miss Fisher enquête
16.10 Comme une envie de jardins...
16.20 Comme une envie de jardins...
17.20 8 chances de tout gagner
18.00 Le grand Slam
19.00 Tout le sport
19.25 Plus belle la vie
20.55 Les enquêtes de Murdoch
21.10 Les enquêtes de Murdoch
21.55 Les enquêtes de Murdoch

TV5MONDE

11.00 Passe-moi les jumelles
16.00 Les Pays d'en Haut
19.00 Journal
19.59 Maghreb Orient-Express
21.05 On n'est pas couché

W9

11.40 Blue Bloods
13.10 Blue Bloods
13.55 Blue Bloods
14.50 Blue Bloods
15.40 Blue Bloods
17.00 La petite histoire de France
20.00 MI-5 : infiltration
21.45 Le pacha

CANAL+

13.10 La grille
14.10 Championnat du monde 2018
16.05 Newcastle / Sheffield United
19.00 Formula One, le débrief
20.00 Groland le zapoï
22.10 Babylon Berlin

Ciné Cinéma Premier

18.22 Les invisibles
20.20 L'instant cinéma : Grand écran
20.50 **Le chant du loup**
22.42 Traffic

TMC

15.20 Double jeu
16.05 Double jeu
17.00 Profilage
19.00 Profilage
20.00 Coco
21.00 Le fabuleux destin d'Amélie Poulain
22.15 90' Enquêtes

Direct 8

13.45 Météo des plages
16.20 Le destin de Monica
17.15 Mary Higgins Clark
17.25 Mary Higgins Clark
18.30 Mary Higgins Clark
19.15 Mary Higgins Clark : Ni vue ni connue
21.05 Ma femme s'appelle reviens

France 4

15.35 Titeuf
16.20 Titeuf
17.15 Une saison au zoo
17.45 Une saison au zoo
20.50 Terminator III
21.30 LeLa gloire de mon père

Ciné Cinéma Frisson

14.57 Labyrinthe
16.29 Hollywood Live
16.43 Les enquêtes du Chronicle
19.59 Le fer est la loi
20.50 **Conan**
22.38 **Transcendance**

France 5

13.15 Vous êtes super !
14.40 Les vestiges de Pompéi
15.30 Des trains pas comme les autres

Arte

17.50 Hôtels mythiques
19.45 Arte journal
20.05 Hôtels mythiques
21.00 Vanilla Sky
23.15 La fabrique d'Arnold Schwarzenegger

Eurosport

14.30 Finale
17.30 6 Heures de Spa-Francorchamps
18.30 Megève - Megève (153,5 km)
19.45 Les rois de la pédale
20.00 Soignies - Templeuve (188,9 km)
20.30 Finale

Sélection

Ciné Frisson - 20.50
Conan

Film d'aventures de Marcus Nispel

Cherchant à venger la mort de son père, un guerrier cimmérien se retrouve sur les terres du continent d'Hyboria, face à des forces maléfiques et créatures monstrueuses qui cherchent à détruire son peuple.Après que son village a été pillé et son père assassiné, un guerrier se lance dans une longue quête qui le mènera à combattre pour le peuple d'Hyboria.

Ciné Frisson - 22.38
Transcendance

Film de science-fiction de Wally Pfister

Dans un futur proche, l'esprit d'un scientifique spécialiste de l'intelligence artificielle, assassiné par des terroristes anti-technologie, est implanté dans un super ordinateur. Mais l'expérience vire au cauchemar…

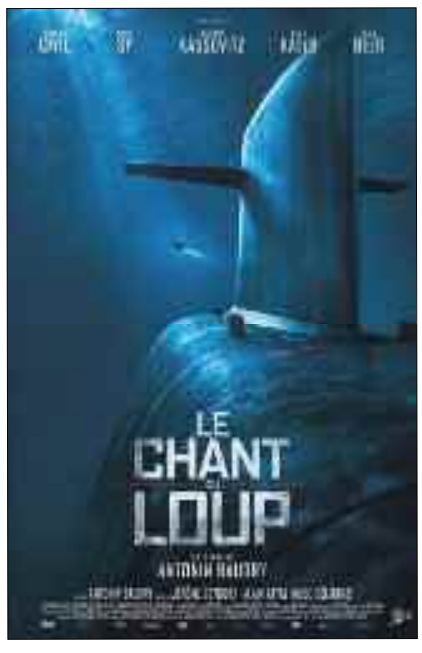

Ciné Premier - 20.50
Le chant du loup

Thriller de Antonin Baudry

Dans un sous-marin d'attaque, un sous-officier à l'oreille infaillible fait une erreur de jugement et met l'équipage en danger. Il conserve néanmoins la confiance du Pacha. C'est alors qu'éclate une crise majeure qui engage la force nucléaire française.

CHRONIK
par Herbé

LE CINQUIÈME POUVOIR

«Demain ne meurt jamais» est le 18e volet de la saga culte «007 James bond». Encore un James Bond acceptable. James Bond, Pierce Brosnan, tente de contrecarrer les plans de Eliott Carver, Jonathan Pryce, responsable des médias (journaux, chaîne de TV...) qui tente de créer une guerre entre la Chine et l'Angleterre pour pouvoir avoir un scoop, un sujet fort dans ses journaux et faire de l'audimat... Ce 18e volet de la saga est original. L'originalité vient du fait que le scénario aborde le thème des médias prêt à tout pour décrocher le scoop et faire de l'audimat quitte à créer eux même le fameux scoop. Pierce Brosnan est excellent dans ce rôle de James Bond. Il est entouré par les très belles Michelle Yeoh et Terry Hacher charmante James Bond girls. James Bond devra faire face à un très bon méchant très bien interprété par Jonathan Pryce. James Bond à une nouvelle fois à sa disposition des gadgets étonnants pour l'aider dans sa mission comme une BMW télécommandée à distance. Le dépaysement est assuré grâce aux escales de James Bond pendant sa mission notamment en Chine. Le film contient toujours son lot d'humour et de très belles scènes d'actions spectaculaires (la scène d'ouverture, la course poursuite à moto, la scène dans le parking souterrain...).
En bref ce 18e James Bond est un excellent cru qui connut également un très gros succès en salle... Alors ne boudons pas notre plaisir.

COSTUME TRADITIONNEL

MALIKA BENDOUDA ANNONCE LE PROJET DE CRÉATION DE MUSÉE

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a annoncé jeudi soir à Alger, un projet de création d'un musée dédié au costume traditionnel algérien pour préserver et valoriser ce patrimoine culturel. S'exprimant lors de la cérémonie de clôture du mois du patrimoine immatériel dédié au costume traditionnel, la ministre de la culture et des Arts a annoncé que ce projet sera appuyé par un centre d'interprétation scientifique.

Lors de cette cérémonie de clôture, tenue au palais de la culture Moufdi-Zakaria en présence de plusieurs membres du gouvernement, de nombreuses créations inspirées du costume traditionnel et des pièces authentiques ont été présentées à l'image du karakou, de la chedda, de la djebba kabyle et de la blousa oranaise.

A cette occasion, la ministre de la Culture et des Arts a également rendu hommage à d'illustres figures artistiques à savoir la chanteuse et musicienne du diwan Hasna El Becharia, la comédienne Bahia Rachedi, le chanteur et musicien de musique chaouie Abdelhamid Bouzaher et le comédien Mohamed Adjaïmi.

Lancé le 11 août dernier, le mois du patrimoine immatériel dédié au costume traditionnel aura été l'occasion de présenter une grande exposition au palais de la culture Moufdi-Zakaria et des expositions locales relayées par les réseaux sociaux dans le but de valoriser, préserver, développer et promouvoir ce legs.

Le programme de cette manifestation aura également vu la tenue de nombreuses rencontres et conférences virtuelles sur le thème du costume et sur la préservation du patrimoine immatériel.

R. C.

Abdelmadjid Merdaci inhumé au cimetière central de Constantine

La mémoire du défunt honorée par ses amis et proches

Une foule de proches, d'amis, de responsables et de citoyens a accompagné vendredi le sociologue et historien Abdelmadjid Merdaci, décédé jeudi soir à Alger, à sa dernière demeure au cimetière central de Constantine.

Affligé par la disparition d'un frère et un ami, l'artiste-peintre et sculpteur Ahmed Benyahia a déclaré à la presse que «Constantine et l'Algérie ont perdu un de leur brave fils avec la disparition de Abdelmadjid Merdaci.»

«J'ai connu Abdelmadjid en 1950 à la rue Rabaine Cherif, la rue où était implantée l'imprimerie du Cheikh Benbadis et le lieu où nationalistes, patriotes et artistes se rencontraient. Et ce qui nous avait lié, était la passion vouée à Constantine, son art et son histoire», confie avec tristesse l'artiste.

Et d'ajouter : «Abdelmadjid donnait du sien pour mettre en avant l'histoire de Constantine et de l'Algérie dans divers domaines et n'hésitait pas à exprimer ses points de vue et à porter son regard sur la société.»

Pour l'ancien ministre de la Santé, Pr Abdelhamid Aberkane, parmi les premiers à se déplacer au cimetière central pour assister à l'arrivée de la dépouille d'Abdelmadjid Merdaci, le sociologue et l'historien était «une personnalité nationale immense qui avait consacré sa vie au savoir, à l'histoire de la société algérienne et à la Révolution libératrice.»

Au sortir du cimetière, la fille du défunt, Meriem Merdaci, éditrice et ancienne ministre de la Culture a déclaré que «Abdelmadjid Merdaci rêvait d'une Algérie moderne et avait contribué à former, en tant qu'enseignant universitaire des générations.»

Le Président de la République Abdelmadjid Tebboune avait adressé vendredi un message de condoléances à la famille de Abdelmadjid Merdaci, dans lequel il a salué les contributions de l'éminent professeur universitaire dans «l'enrichissement de la pensée et de l'histoire, priant Dieu Tout-Puissant de l'accueillir dans Son vaste paradis et d'assister les siens en cette épreuve.» Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait également publié vendredi matin un message de condoléances sur son compte Facebook, dans lequel il avait exprimé sa «grande tristesse» suite au décès du professeur et chercheur Abdelmadjid Merdaci. Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, a lui aussi adressé un message de condoléances à la famille de l'historien Abdelmadjid Merdaci, dans lequel il a mis en avant le rôle du défunt «au service de la culture algérienne».

«C'est avec une immense tristesse que j'ai appris le décès du professeur et historien Abdelmadjid Merdaci. En cette douloureuse circonstance, je présente mes sincères condoléances à la famille du défunt, priant Dieu Tout-Puissant de l'accueillir dans Son vaste paradis et de prêter réconfort aux siens dans cette épreuve», a écrit M. Goudjil dans son message de condoléances. «Outre son apport à la culture algérienne, le défunt a contribué, par ses recherches, études et ouvrages de qualité en sociologie et en histoire, à l'enrichissement de la bibliothèque algérienne», a-t-il ajouté.

Ecrivain, sociologue et historien, le défunt professeur Abdelmadjid Merdaci est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Histoire de la ville de Constantine et la guerre de libération nationale, dont «Le dictionnaire des musiques et les musiciens de Constantine», «La fonction présidentielle en Algérie», «GPRA, un mandat historique (19 septembre 1958-3 août 1962)», «Novembre 1954, de l'insurrection à la guerre d'indépendance» et «Constantine, citadelle des vertiges.» Abdelmadjid Merdaci est également l'auteur d'un ouvrage bibliographique, «Les clés retrouvées», paru en 2015, dans lequel il relate son enfance à Constantine.

R. C.

Parution d'un livre de Rachik Bouanani chez Colorset

«Béjaïa, terre des lumières»

Un nouvel ouvrage entièrement dédié à la ville de Béjaïa, son histoire, ses sites touristiques et son patrimoine culturel matériel a été récemment publié sous forme de beau-livre, intitulé «Béjaïa, terre de lumières», par le talentueux photographe Rachik Bouanani qui propose de redécouvrir cette ville depuis l'antiquité.

Ce livre de 255 pages à la croisée des chemins entre le carnet de voyage, le guide détaillé et le récit historique a été élaboré par les éditions «Colorset».

Ce récit photographique de haute qualité et accompagné de textes détaillés et référencés s'intéresse d'abord à la Béjaïa antique depuis ses nécropoles préhistoriques du village d'Ibarissen jusqu'à la période byzantine en passant par le comptoir phénicien de la baie des Aiguades, la ville romaine de Saldae et l'invasion vandale. Les vestiges des thermes romains de Tubusuptu, de l'aqueduc de Nonius Datus et des citernes d'Al Arouia constituent l'essentiel des photos de cette période en plus de cartes géographiques modélisant les différentes invasions et changements dans la région. Considérant que la ville s'est dressée comme métropole régionale du temps du sultan hammadite Al Nassir, Rachik Bouanani, explique le mouvement des différentes dynasties fatimides, zirides, almohade, hafside, zianide et mérinide et les empreintes de chacune d'elles sur cette ville à travers des clichés des fortifications bâties à chaque époque, des portes de la ville et des mosquées Sidi Soufi et Ibn Toumert.

L'objectif du photographe s'intéresse particulièrement aux fortifications maritimes du parc naturel de Gouraya et propose ainsi des clichés d'une rare beauté de sites comme le cap Carbon et son phare naturel, le pic des singes et son belvédère perché à 420 m d'altitude, le fort Gouraya bâti par les espagnols au XVIe siècle, la pointe noire, ou encore le cap Bouac. L'auteur propose également la découverte en image de La Casbah espagnole, du fort Moussa, des lieux de culte de la ville et de ces principaux sites de villégiature en plus de répertorier également la plupart des plages de Béjaïa. Le lecteur est également invité à rencontrer les habitants par le biais de portraits spontanés de bougiotes croisés au hasard. En plus de la qualité remarquable des photographies et de l'impression, l'ouvrage se distingue par l'originalité des points de prise de vue mais aussi par le choix des sites mis en valeur qui sortent du circuit touristique habituel de la ville et invite le lecteur à redécouvrir les lieux. Nouveauté notable pour ce type d'ouvrage, «Béjaïa, terre de lumières» propose une passerelle vers les nouvelles technologies et fournit les coordonnées GPS de chacun des sites photographiés, afin que le lecteur puisse facilement s'y rendre, et des QR codes qui, une fois scannés, renvoient à des photos et vidéos explicatives de chacun des chapitres du livre.

Photographe et formateur établi au Canada, Rachik Bouanani est également l'auteur du livre «Dzair» sorti en 2014.

R. C.

vie pratique

santé

Deux tisanes pour combattre les maux de tête

Tisane contre la migraine

Cette tisane est parfaite pour empêcher les migraines.
- 35 g de tilleul
- 35 g de grande camomille
- 25 g de verveine officinale
- 25 g de calament
- 1 tasse d'eau bouillante (15/20 cl)

Prélever 2 cuillerées à café du mélange et laisser infuser pendant 10 mn dans une tasse d'eau bouillante.

Tisane contre les maux de tête

Ce breuvage calme les maux de tête.
- 25 g de camomille romaine
- 25 g de lavande
- 25 g de marjolaine
- 25 g de verveine officinale
- 1 tasse d'eau bouillante (15/20 cl)

Prélever 2 cuillerées à café du mélange et faire infuser pendant 10 mn dans une tasse d'eau bouillante.

Précaution

La marjolaine contient de la vitamine K. Les personnes prenant des médicaments anticoagulants doivent limiter la consommation de cette plante.

Utiliser le thym serpolet pour mieux respirer

Le thym serpolet sert à calmer la toux et fluidifier les bronches. Une tisane facile à préparer pour se soigner au naturel !

Son nom guilleret évoque les cabrioles de lapins à la recherche d'une bonne verdure. Justement, le serpolet (Thymus serpyllum) est une plante rampante, familière des coteaux, des talus et de la moyenne montagne. Il affectionne les pentes ensoleillées, les prairies, et donc des terrains bien drainés. Ses feuilles sont minuscules et ses fleurs rose pourpre, innombrables. Son parfum est chaud, puissant et agréable. S'étendre sur un tapis de serpolet est une cure de santé à elle seule.

Considéré au Moyen Âge comme un antidote aux méfaits des animaux venimeux, le serpolet s'utilise surtout de nos jours contre les problèmes bronchiques. Il fluidifie et fait expectorer les mucosités, calme la toux et désinfecte les voies respiratoires.

Le thym serpolet est reconnu pour ses vertus diurétiques. Il est aussi utile en cas de grippe intestinale, de douleurs gastrique type brûlures d'estomac, il détend aussi les personnes surmenées ou surexcitées.

Recette d'une tisane de serpolet

Récolter la plante fleurie d'août à septembre, éliminer les parties terreuses et faire sécher les brins sur du papier absorbant.

Verser une tasse d'eau bouillante sur quatre à cinq brins de serpolet.

Couvrir et laisser infuser 10 mn.

Passer.

Boire deux tasses par jour.

Météo

Dimanche 20 septembre
28° C

Dans la journée :
Partiellement nuageux
max 28°C ressentie 24°C
Vent modéré de sud

Dans la nuit :
Partiellement nuageux
min 20°C ressentie 20°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 06:33
Coucher du soleil : 18.48

Soulager l'otite avec les huiles essentielles

Souvent répétitive, une otite, si elle n'est pas vite soignée, peut fragiliser l'appareil auditif. Dès les premières douleurs, plus ou moins aiguës, à l'intérieur de l'oreille, vous pouvez recourir à deux huiles essentielles qui agissent contre l'inflammation et renforcent l'immunité : la lavande aspic, anti-inflammatoire et antibactérienne, et l'arbre-à-thé (aussi appelé «tea tree»), aux vertus anti-infectieuses.

Comment utiliser les huiles essentielles pour soulager l'otite

Déposer sur le bout d'un doigt une goutte de l'une ou l'autre huile essentielle mélangée à une goutte d'huile végétale d'amande douce : masser derrière l'oreille, 3 fois par jour pendant 3 jours.

Alterner les massages à la lavande aspic et à l'arbre-à-thé.

Consulter son médecin si les douleurs persistent.

Attention, ces huiles essentielles ne doivent jamais être introduites à l'intérieur du conduit auditif! Elles pourraient abîmer le tympan. En outre, nos oreilles possèdent leur propre système de nettoyage, grâce à la production du cérumen, qu'il ne faudrait pas perturber. C'est pour cela qu'il vaut mieux, par ailleurs, recourir le moins possible aux bâtonnets ouatés : ils peuvent entraver l'écoulement naturel du cérumen et former des bouchons.

A moins d'être précisément renseigné par des professionnels, les huiles essentielles sont interdites aux femmes enceintes, allaitantes, aux enfants de moins de 7 ans, aux sujets asthmatiques ou épileptiques et aux personnes sous traitement médicamenteux.

Recette du jour

Lasagnes à la bolognaise

INGRÉDIENTS

- 100 g de gruyère râpé
- 50 g de parmesan râpé
- 2 morceaux de sucre
- 4 c. à soupe huile d'olive
- 20 g de beurre
- 1 c. à soupe d'herbes de provence
- sel, poivre

Pour la sauce béchamel :
- 70 g de farine
- 50 cl de lait
- 70 g de beurre
- 1 pincée de noix de muscade
- sel, poivre

PRÉPARATION

Pelez l'oignon et la gousse d'ail, et émincez-les finement, puis faites-les revenir à feu doux dans une casserole avec 2 c. à soupe d'huile d'olive, jusqu'à ce que les oignons deviennent un peu translucides. Ajoutez ensuite la pulpe de tomate, le sucre et les herbes de provence. Salez, poivrez, puis laissez réduire et mijoter à feu doux pendant 20 mn. Pendant la cuisson de la sauce tomate, faites revenir le bœuf dans une poêle avec 2 c. à soupe d'huile d'olive, pendant 3 à 5 mn à feu moyen. Salez et poivrez, puis mélangez à la sauce tomate et attendez la fin de la cuisson. Pour préparer la sauce béchamel, faites d'abord fondre le beurre dans une casserole, puis ajoutez la farine hors du feu et mélangez le tout au fouet. Ajoutez le lait, fouettez énergiquement pour éviter la formation de grumeaux. Replacez sur feu doux et laissez épaissir quelques minutes, tout en mélangeant régulièrement. Salez, poivrez et parfumez avec la noix de muscade. Quand la garniture et la béchamel sont prêtes, préchauffez le four à 180°C le temps de «monter» votre lasagne maison. Graissez les parois d'un plat à gratin avec le beurre fondu, puis déposez dans le fond une couche de feuilles de pâte à lasagne et nappez-la de sauce béchamel. Ajoutez par dessus une couche de garniture à la sauce tomate et au bœuf haché, puis parsemez de gruyère râpé.

Répétez l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients, en terminant par une couche de béchamel que vous n'oublierez pas de couvrir d'une belle couche de parmesan râpé. Enfournez votre lasagne maison pendant 45 mn le temps de la laisser cuire et gratiner, puis laissez-la refroidir 5 à 10 mn avant de la servir en belles portions rectangulaires.

Horaires des prières

Dimanche 3 safar 1442 :
20 septembre 2020

Dhor 12h50
Asser 16h38
Maghreb 18h48
Icha 21h52

Lundi 4 safar 1442 :
21 septembre 2020

Fedjr 03h38

numéros utiles

SANTÉ

Samu :
021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :
021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :
021.91.21.63

CHU Beni Messous :
021.93.11.90

CHU Baïnem :
021.81.61.13

CHU Kouba :
021.58.90.14

Ambulances :
021.60.66.66

Dépannage Gaz :
021.68.44.00

Dépannage Electricité :
021.68.55.00

Service des eaux :
021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :
021.61.00.17

Sûreté de wilaya :
021.63.80.62

Gendarmerie :
021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene
021.54.15.15

Air Algérie (Réservation)
021.28.11.12

Air France :
021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :
021.42.33.11/12

SNTF :
021.76.83.65/73.83.67

SNTR :
021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazaïr :
021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :
021.74.82.52

Hôtel Hilton :
021.21.96.96

Hôtel Sofitel :
021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :
021.37.77.77

Hôtel Mercure :
021.24.59.70/85

Handball (préparation)

Le Sept national en stage à Annaba

La sélection algérienne de handball (messieurs) effectue à partir de vendredi soir, un stage préparatoire d'une dizaine de jours au Centre de regroupement des sportifs d'élite de Seraïdi (Annaba), en vue du Mondial-2021 de handball, prévu du 13 au 31 janvier en Egypte, a indiqué la Fédération algérienne de handball (FAHB).

Le Sept algérien veut faire bonne figure au Mondial-2021. (Photo › D. R.)

Sous la houlette du sélectionneur français Alain Portes, qui se trouve au pays depuis vendredi dernier, la délégation de la sélection nationale a fait une pause à Sétif pour prendre le déjeuner, selon des photos postées par l'instance fédérale. Les joueurs de l'équipe nationale ont reçu la visite du Directeur de la jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya de Sétif.

En vue de ce stage préparatoire, le premier depuis plusieurs mois en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), le coach national a fait appel à 19 joueurs, dont sept du GS Pétroliers. Tous les joueurs convoqués ont été soumis la semaine dernière à des tests de dépistage au Centre national de médecine du Sport (CNMS).

La sélection algérienne, absente lors des deux derniers mondiaux 2017 (France) et 2019 (Allemagne - Danemark) qui a hérité du groupe F, entamera le Mondial-2021 face à son homologue marocaine, le 14 janvier, puis islandaise lors de la deuxième journée, le 16 janvier, avant de conclure le tour préliminaire face au Portugal, le 18 janvier.

A l'occasion de cette 27e édition, qui se jouera pour la première fois en présence de 32 nations, les trois premières équipes de chaque groupe se qualifieront au tour principal, qui se jouera en quatre groupes de six équipes. Dès le tour principal, les deux équipes les mieux classées de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale à partir du 27 janvier. Les équipes qui n'atteindront pas le tour principal disputeront la Coupe du Président qui débutera le 20 janvier. Les matches pour les médailles de bronze et d'or se joueront le 31 janvier au Cairo Stadium Sports Hall.

Liste des joueurs retenus pour le stage :

Zemmouchi Yahia (OM Annaba), Bouchtit Hammuodi (MM Batna), Benmeni Abdellah (GS Pétrolier), Chahbour Ryad (GSP), Hadidi Alaeddine (GSP), Ensaad Okba (CR Bordj Bou Arréridj), Zenadi Abdeldjalil (GSP), Saker Redouane (JSE Skikda), Arib Réda (GSP), Berkous Messaoud (GSP), Naim Zohir (JSE Skikda), Hammouche Abdennour (CR Bordj Bou Bordj), Griba Mohamed (CR Bordj Biu Arréridj), Lanani Skander (CR Bordj Bou Arréridj), Berriah Abderrahim (GSP), Bouzouli Youcef (OM Annaba), Boulahsa Ali (JSE Skikda), Kouri Mokhtar (MC Saïda), Oussama Bounedjah (MC Saïda)

R. S.

Hodgson

«Benrahma n'est pas la priorité de Crystal Palace»

L'entraîneur de Crystal Palace (Premier League anglaise de football), Roy Hodgson a indiqué que le recrutement de l'attaquant international algérien de Brentford (Div. 2 anglaise) Saïd Benrahma, n'était pas une priorité pour le club, soulignant que son éventuelle arrivée dépendrait «totalement» du prix de cession. «Pour le moment, le recrutement de Benrahma n'est pas quelque chose dont nous avons longuement discuté. L'intérêt que nous aurions pour lui dépendrait totalement du prix, il n'est pas notre priorité. Notre priorité est que nous cherchons toujours un attaquant, mais je ne pourrais pas vous dire combien d'argent nous mettrons. Nous savons que Benrahma est un bon joueur, parce qu'il l'a montré au cours des deux dernières saisons», a indiqué Hodgson lors d'une conférence de presse tenue jeudi, avant le match en déplacement face à Manchester United samedi (17h30 algériennes), comptant pour la 1re journée du championnat. Benrahma (25 ans) a été époustouflant lors du précédent exercice en marquant 17 buts et délivrant neuf passes décisives en 43 matches, lui qui avait rejoint Brentford en 2018 en provenance de l'OGC Nice (Ligue 1/France) pour un contrat de quatre ans.

«Je n'ai pas l'intention de m'impliquer dans la discussion de ses qualités. Nous verrons ce qui se passe, c'est un joueur dont le nom a été cité, évidemment un joueur que nous connaissons, mais il va falloir qu'il se passe beaucoup de choses avant un deal concret. Un transfert peut être possible», a-t-il néanmoins ajouté.

Selon le tabloïd anglais *The Sun*, Crystal Palace serait prêt à mettre 20 millions de livres (21 millions d'euros) pour s'attacher les services de Benrahma. La piste de Crystal Palace, même si elle est la plus sérieuse pour l'instant, n'est pas par contre la seule, puisqu'Aston Villa et West Ham, deux clubs de Premier League, suivent de près le joueur algérien qui détient trois sélections avec les «Verts».

Affaire Prince Ibara

La FIFA lève l'interdiction de recrutement infligée à l'USMA

La Fédération internationale de football (FIFA) a levé vendredi l'interdiction de recrutement infligée à l'USM Alger pour les trois prochaines périodes d'enregistrement, suite à la régularisation de la situation financière de son ex-attaquant congolais, Prince Ibara, a annoncé vendredi le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne dans un communiqué.

«Nous avons reçu une notification de la part de la FIFA concernant la levée d'interdiction de recrutement. En effet, suite à la régularisation des paiements concernant le joueur Prince Ibara, la FIFA acte la levée d'interdiction de recrutement», a indiqué le club algérois sur sa page officielle Facebook.

Après avoir quitté l'USMA l'an dernier, pour rejoindre le club de deuxième division belge, K Beerschot VA, Ibara s'était plaint auprès de la FIFA, en réclamant une indemnité, comportant à la fois ses arriérés, ainsi qu'un dédommagement pour «licenciement abusif». La commission du statut du joueur de l'instance mondiale avait donné gain de cause à l'international congolais, en sommant le club algérois de lui verser 200 000 euros. Une décision assortie d'une date butoir, fixée au 6 juillet 2020.

Cependant, le club n'a pas payé cette somme avant la date limite, ce qui a poussé la FIFA à prononcer l'interdiction de recrutement pour les trois prochaines périodes d'enregistrement. Ibara (24 ans) qui avait porté les couleurs de l'USMA pour une saison (2018-2019), était convoité cet été par le MC Alger avec lequel il a signé un engagement, avant de rejoindre le club azerbaïdjanais Neftçi Bakou à titre de prêt.

Transferts

Belaïli en route vers Al-Ahly du Caire

L'ailier international algérien Youcef Belaïli, en rupture de ban avec Al-Ahly Djeddah (Div. 1 saoudienne de football), devrait s'engager prochainement avec le club égyptien d'Al-Ahly du Caire, a rapporté jeudi soir le site spécialisé Goal. Convoité par les deux autres formations égyptiennes, le Zamalek et Pyramids, Belaïli se rapproche de plus en plus d'Al-Ahly, après l'accord conclu entre le président du Conseil d'administration Mahmoud Al-Khatib et la direction saoudienne.

Le club égyptien voulait dans un premier temps engager Belaïli (28 ans) à titre de prêt, avant d'essuyer un refus des Saoudiens qui veulent le céder définitivement, sur demande de l'entraîneur croate Vladan Milojevic, contre un chèque de 4 millions de dollars, précise la même source. Pour rappel, l'ancien joueur de l'ES Tunis est entré en conflit avec sa direction suite à son refus de rallier l'Arabie saoudite pour reprendre les entraînements. En compagnie de son coéquipier en équipe nationale, Djamel-Eddine Benlameri, qui a résilié son contrat avec Al-Shabab (Div .1 saoudienne), Belaïli n'était pas au rendez-vous le 19 août à l'aéroport international d'Alger, pour son vol spécial de rapatriement. Une attitude qui a irrité les dirigeants des deux clubs saoudiens. Le manager général du club saoudien Tarek Kial a récemment critiqué Belaïli, soulignant qu'il n'était «pas sérieux» dans son comportement : «Le dossier de Belaïli est assez compliqué, le joueur n'est pas sérieux, même l'entraîneur m'a dit la même chose. Nous ne voulons pas d'un joueur qui joue avec son nom seulement, nous voulons un élément combatif sur le terrain».

EN DEUX MOTS

OGC Nice : Boudaoui reprend le travail individuel

L'international algérien de l'OGC Nice, Hicham Boudaoui, éloigné des terrains depuis début août à cause d'une blessure au genou, a repris le travail individuel sur le terrain mais n'est pas encore opérationnel, à quelques heures du choc contre le Paris Saint-Germain, dimanche à 12h dans le cadre de la 4e journée du championnat de France de Ligue 1.

«Hicham reprend le travail individuel sur le terrain, a expliqué Patrick Vieira en conférence de presse. Il y a une progression au niveau de sa blessure, il va falloir augmenter le volume (de travail) pour voir comment son genou va réagir. Il est trop tôt pour fixer une date de retour».

L'ancien joueur du Paradou AC avait été victime d'une lésion méniscale, lors du match amical disputé contre les Slovaques du FK DAC 1904 (6-0) le 4 août, en marge du stage d'intersaison effectué en Autriche.

L'OGC Nice occupe la septième place du classement du championnat de France avec 6 points récoltés grâce aux succès devant respectivement Lens (2-1) et Strasbourg (2-0) contre une défaite face à Montpellier (1-3).

LA NR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1er-Mai - Alger.
Tél. : 021 67.10.44/67.10.46
Fax : 021 67.10.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1 . 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**.
Composition **PAO** *La Nouvelle République* Impression Alger : **SIMPRAL**.
Tirage : **2500** exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : ***El Khabar***. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 67.10.72. Fax : 021 67.10.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
sport

en direct
Transferts
Belaïli en route vers Al-Ahly du Caire

le match à suivre
OGC Nice
Boudaoui reprend le travail individuel

football
Affaire Prince Ibara
La FIFA lève l'interdiction de recrutement infligée à l'USMA

Football

Un besoin de compréhension et de repères pour son développement

→Ils seront nombreux à évoquer le bilan de la Fédération algérienne de football et de la Ligue professionnel de football. Chacun ira de ce qu'il a emmagasiné depuis la venue de l'équipe de Kheireddine Zetchi à ce jour. Bien entendu, il y aura certainement ceux qui salueraient leurs réalisations en n'omettant pas de mettre en exergue l'Équipe nationale, notamment le trophée et le titre de champion d'Afrique.

L'AGO de la FAF du 2 mai 2019, comme une lettre à la poste. (Photo › D. R.)

Un acquis d'une valeur inestimable à verser au bilan, mais aussi il y aura ceux qui mettront en vitrine les dérapages de la LFP, en contradiction avec les objectifs annoncés. Ce n'est certes pas grave pour la troisième tranche. Quelle serait la note que toutes ces parties attribueraient ? Là est la question. En attendant, il faut rêver d'une meilleure saison.

Ils penseraient que la gestion du football serait un jeu d'enfants. Ils se bousculeront à chaque élection et utiliseront toutes les options pour croire à une élection, à concrétiser leur rêve. Les discours naîtront, se noieront dans des promesses, changeront de tonalité, s'identifieront à leur objectifs, objectifs tant de fois détaillés dans les déclarations médiatiques, agrippé au pupitre, droit dans leurs bottes, ils reprendront souvent des paroles qui suffiraient à contenter un public qui serait acquis à leur cause. Une fédération forte, bien organisée et crédible, et autour d'elle, des supporters, ceux qui promettent assistance dans ses multiples missions. Un scénario tant de fois répété ici et là. Les résultats attendus se mêleront à des questions d'incompréhensions et à l'inobservation des textes façonnés pour faire avancer la mécanique. Mais les pièces s'useront plus vite à ne point produire ce qui était dans l'agenda. Et après tant d'années, on comprendra que la gestion du football n'est pas un jeu à la portée de tous, notamment après avoir compris que ce sport relève du marché et des acteurs économiques. Les clubs recourent massivement à l'endettement. Le football professionnel européen, à titre d'exemple, totalisait durant les dernières années déjà près de 15 milliards d'euros de dettes. Le football espagnol, lui, se baignait dans 5 milliards de dettes, le club anglais Manchester United avait, à lui seul, 900 millions. Au Maghreb, depuis plusieurs semaines, des tractations sont en cours pour éponger les 6 millions de dollars de dettes du Club Africain.

En Algérie, selon le document de la Chambre nationale de résolution des conflits, publié par la FAF, les dettes des clubs Ligue 1 et Ligue 2, dits professionnels, montrent des chiffres faramineux. Au total, c'est 102,4 milliards de centimes (presque 1 million de dollars). La France, quant à elle, s'est dotée d'un contrôle, via une autorité comptable et financière (la DNCG)... Il s'agissait, soulignait un document aux pouvoirs publics, de ne pas laisser tomber les clubs de foot.

Pour attirer les meilleurs dans leur championnat, les Etats se sont lancés dans une course délétère au moins-disant. Moins-disant fiscal : beaucoup de pays se sont transformés en paradis fiscaux pour footballeurs, les exemptant d'impôts et de charges sociales, contre toute éthique de justice».

L'UEFA et le fair-play financier

L'UEFA a fait un premier pas avec les règles de «fair-play financier», objectif pour limiter l'endettement des clubs et à restreindre l'apport de capitaux de mécènes extérieurs. Terra Nova propose des mesures plus volontaristes.

Ce qui atterrit à «l'interdiction des plus-values financières sur les joueurs : les dépenses des clubs doivent être financées par les recettes commerciales pérennes, pas par de la cavalerie sur les contrats de joueurs».

Autre proposition, une «DNCG européenne» : qui veillera à travers un contrôle comptable et financier rigoureux sur la gestion des clubs, «sur le modèle pratiqué en France avec la direction nationale de contrôle de gestion. Enfin, l'interdiction de la concurrence fiscale déloyale en Europe : elle existe déjà pour la fiscalité des entreprises, il faut l'étendre aux footballeurs». Les clubs agiront à l'image du système scolaire, c'est-à-dire s'orienter vers la sélection des meilleurs, avec comme objectif la constitution de l'élite sportive du pays. «Ils dissuadent, dès lors, tous les autres pratiquants : les jeunes joueurs compétitifs mais écartés de la course à l'élite, les adultes qui veulent pratiquer un football-loisir, les femmes pour lesquelles il n'y a pas encore de véritable élite». Comprendre par ce système une manière de faire pousser les clubs à conquérir les publics.

H. Hichem

A voir
- Canal + Sport : Leicester - Burnley à 19h
- BeIN Sports 1 : Real Sociedad - Real Madrid à 20h

La Der

USMA : l'entraîneur Ciccolini attendu dimanche à bord d'un vol spécial

Le nouvel entraîneur français de l'USM Alger, François Ciccolini, ralliera dimanche Alger en compagnie des nouvelles recrues et des membres du staff technique, à bord d'un avion spécial affrété par le club, a annoncé vendredi le pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football.

«L'arrivée des joueurs et du staff technique est prévue le dimanche 20 septembre et coïncidera avec la date de la reprise des entraînements dès 8h30 du matin. Ils seront confinés à l'hôtel «Mazafran» selon le protocole sanitaire en vigueur. Pour le reste de l'équipe, la première semaine sera consacrée aux tests médicaux», a indiqué l'USMA sur sa page officielle Facebook. Ciccolini (58 ans) a été désigné nouvel entraîneur de l'USMA le 5 août dernier, en remplacement de Mounir Zeghdoud, dont le contrat n'a pas été prolongé. Le technicien corse sera secondé dans sa mission par Benaraïbi Bouziane (entraîneur-adjoint), alors que le poste d'entraîneur des gardiens a été confié à l'ancien portier international Mohamed Benhamou. Le préparateur physique étant le Français Nicolas Baup.

«L'avion affrété sera à la charge du club, avec l'accord bien évidemment des autorités. Dans le cadre de la solidarité entre clubs, nous avons accepté, après accord d'Achour Djelloul (président du conseil d'administration, ndlr) de transporter des membres appartenant aux CR Belouizdad, MC Oran et MC Alger», a indiqué le directeur sportif de l'USMA, Antar Yahia, sur les ondes de la Radio nationale.

Dans son communiqué, le club algérois précise que «Ciccolini prendra en charge et à distance, le planning des tests, la programmation de la préparation et sera en contact permanent avec le staff médical».

Après leur sortie de quarantaine, les confinés rejoindront le reste de l'effectif pour un stage prévu du 11 au 25 octobre à Mostaganem, avec au menu des matches amicaux contre des adversaires dont l'identité sera dévoilée «dès que possible».